

EXERCICE 2017

# SFCR

Validé lors du Conseil d'Administration du 26/04/2018

L'assurance d'un esprit de famille



la France  
Mutualiste

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>SYNTHESE</b>  | <b>4</b>  |
| <b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b>  | <b>5</b>  |
| <b>A.1 Activité</b>  | <b>5</b>  |
| A.1.1 Objet  | 5         |
| A.1.2 Chiffres clés et événements marquants  | 5         |
| A.1.3 Evolution de l'activité  | 6         |
| A.1.4 Prestations et engagements   | 8         |
| <b>A.2 Résultats de souscription</b>   | <b>9</b>  |
| <b>A.3 Résultats des investissements</b>   | <b>9</b>  |
| <b>A.4 Résultat des autres activités</b>   | <b>11</b> |
| <b>A.5 Autres informations</b>   | <b>11</b> |
| <b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>   | <b>12</b> |
| <b>B.1 Informations générales sur le système de gouvernance</b>  | <b>12</b> |
| B.1.1 Conseil d'Administration et Assemblée Générale   | 12        |
| B.1.2 Gouvernance opérationnelle   | 15        |
| B.1.3 Rémunération   | 17        |
| <b>B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité</b>   | <b>18</b> |
| <b>B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité</b> | <b>19</b> |
| B.3.1 Système de gestion des risques   | 19        |
| B.3.2 Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)                                    | 21        |
| <b>B.4 Système de contrôle interne</b>   | <b>22</b> |
| <b>B.5 Fonction d'audit interne</b>  | <b>23</b> |
| <b>B.6 Fonction actuarielle</b>  | <b>24</b> |
| <b>B.7 Sous-traitance</b>  | <b>25</b> |
| <b>B.8 Autres informations</b>   | <b>25</b> |
| <b>C. PROFIL DE RISQUE</b>   | <b>26</b> |
| <b>C.1 Risque de souscription</b>  | <b>26</b> |
| <b>C.2 Risque de marché</b>  | <b>28</b> |
| <b>C.3 Risque de crédit</b>  | <b>31</b> |
| <b>C.4 Risque de liquidité</b>   | <b>31</b> |
| <b>C.5 Risque opérationnel</b>   | <b>31</b> |
| <b>C.6 Autres risques importants</b>   | <b>32</b> |
| <b>C.7 Autres informations</b>   | <b>32</b> |
| <b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b>   | <b>33</b> |
| <b>D.1 Actifs</b>  | <b>33</b> |

|                |   |           |
|----------------|---|-----------|
| D.1.1          | Valorisation des actifs _____   | 33        |
| D.1.2          | Actif Général et R4 _____   | 33        |
| D.1.3          | Actifs en représentation des unités de compte _____   | 35        |
| D.1.4          | Autres actifs _____   | 35        |
| <b>D.2</b>     | <b>Provisions techniques _____</b>  | <b>35</b> |
| <b>D.3</b>     | <b>Autres passifs _____</b>   | <b>36</b> |
| <b>D.4</b>     | <b>Méthodes de valorisation alternatives _____</b>  | <b>36</b> |
| <b>D.5</b>     | <b>Autres informations _____</b>  | <b>36</b> |
| <b>E.</b>      | <b>GESTION DU CAPITAL _____</b>   | <b>37</b> |
| <b>E.1</b>     | <b>Fonds propres _____</b>  | <b>37</b> |
| <b>E.2</b>     | <b>Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis _____</b>   | <b>38</b> |
| <b>E.3</b>     | <b>Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis _____</b> | <b>39</b> |
| <b>E.4</b>     | <b>Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé _____</b>   | <b>39</b> |
| <b>E.5</b>     | <b>Non-respect du Minimum de Capital Requis et non-respect du Capital de Solvabilité Requis) _____</b>                          | <b>39</b> |
| <b>E.6</b>     | <b>Autres informations _____</b>  | <b>39</b> |
| <b>ANNEXES</b> | <b>_____</b>  | <b>41</b> |
|                | Glossaire _____   | 42        |
|                | Bilan – S.02.01.02 _____  | 43        |
|                | Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.02 _____   | 44        |
|                | Primes, sinistres et dépenses par pays – S.05.02.01 _____   | 45        |
|                | Provisions techniques vie et santé SLT – S.12.01.02 _____   | 46        |
|                | Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires – S.22.01.21 _____                          | 47        |
|                | Fonds propres – S.23.01.01 _____  | 48        |
|                | SCR – S.25.01.21 _____  | 49        |
|                | MCR – S.28.01.01 _____  | 50        |

# SYNTHESE

La France Mutualiste a renouvelé en 2017 son équipe dirigeante et défini son nouveau plan stratégique, visant à développer l'activité de la Mutuelle et à renouveler les générations de populations adhérentes en capitalisant sur son identité affinitaire.

Dans ce contexte, elle a fait l'acquisition le 25 septembre 2017, via sa filiale LFM Courtage, de la société Média Courtage qui lui permet de proposer une gamme complète d'assurance dommage à ses adhérents et prospects.

Elle a modernisé et enrichi sa gamme de produits d'épargne multisupport grâce à l'ajout de 6 nouveaux supports couvrant la plupart des classes d'actifs pertinentes (immobilier coté, actions internationales, obligations « inflation »,...), et à la mise en place de 3 profils (prudent / équilibré / dynamique) conseillés selon la situation financière de l'adhérent, son horizon d'investissement et son appétit au risque.

Les cotisations se sont élevées à 375.6M€, en croissance de 2% par rapport à 2016. Cette augmentation provient particulièrement du produit Retraite Mutualiste du Combattant, qui a bénéficié d'une augmentation significative du plafond majorable.

Le résultat après impôt de la Mutuelle ressort à 17.4M€, en croissance de +31% par rapport à 2016.

La prudence de la gestion financière de la Mutuelle lui octroie des marges de manœuvre permettant d'envisager ses actions de développement avec sérénité.

Elle continue à être compétitive au travers de ses supports en euros tout en permettant à ses adhérents de viser des objectifs de rendement permettant de capter les performances des marchés financiers au travers d'une gamme d'unités de compte compétitive.

Son ratio de solvabilité est passé de 143.6% à 171.0% notamment du fait de la remontée des taux obligataires.

Le pilotage de son activité est mis en œuvre de façon maîtrisée grâce à un dispositif de gestion des risques animé par les responsables des fonctions clé chargés de détecter et d'organiser la mise en œuvre des différents axes de progrès possibles.

# A. ACTIVITE ET RESULTATS

## A.1 ACTIVITE

### A.1.1 Objet

La France Mutualiste est une mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée au répertoire Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) sous le N° SIREN 775 691 132. Son siège social est situé au 44 avenue de Villiers à Paris (17ème). Elle est représentée par Monsieur Dominique BURLETT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La France Mutualiste est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).

La Mutuelle est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches « 20. Vie-décès » et « 22. Assurances liées à des fonds d'investissement » et gérer les opérations relevant de l'article L.222-2 du Code de la mutualité au profit des anciens combattants et victimes de guerre.

La France Mutualiste est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout 75439 – Paris Cedex 09.

Le cabinet de commissaires aux comptes de la Mutuelle est le Groupe Mazars – Monsieur Sébastien ARNAULT (associé) – Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense.

La France Mutualiste propose des solutions pour la préparation de la retraite, la valorisation de l'épargne et la transmission du patrimoine, dans la zone européenne. Elle accompagne également, depuis plus de 90 ans, les combattants d'hier et d'aujourd'hui en distribuant la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC).

La France Mutualiste propose :

- des contrats individuels d'assurance-vie (contrats d'épargne en euros et rentes viagères immédiates et différées) avec participations aux excédents (ligne d'activité 30),
- des contrats individuels d'assurance-vie en unités de compte (ligne d'activité 31).

### A.1.2 Chiffres clés et événements marquants

#### ► Chiffres clés au 31/12/2017

- 227 222 adhérents,
- 259 484 contrats gérés,
- cotisations : 375.6M€.

## ► Evénements survenus en 2017

Le Conseil d'Administration de La France Mutualiste, réuni en séance le 25 janvier 2017 sous la Présidence d'Yvan GLASEL, a nommé Dominique TREBUCHET au poste de Directeur Général.

Le 23 juin 2017, le Conseil d'Administration a élu Dominique BURLETT en qualité de Président de La France Mutualiste. Ce dernier exerce ainsi, avec le concours du Directeur Général, la direction effective de la Mutuelle.

Conformément au plan stratégique d'entreprise approuvé par le Conseil d'Administration, La France Mutualiste a fait l'acquisition le 25 septembre 2017, via sa filiale LFM Courtage, de la société Média Courtage, courtier immatriculé à l'ORIAS. Grâce au rachat de ce courtier en assurance, le groupe La France Mutualiste est en mesure d'apporter à présent à ses adhérents et à leur entourage une plus grande protection, non seulement en matière de retraite mais aussi d'assurance auto, habitation, emprunteur, santé et prévoyance.

## A.1.3 Evolution de l'activité

### ► Evolution du nombre de contrats et du nombre d'adhérents

A la fin de l'exercice 2017, La France Mutualiste comptait 227 222 adhérents pour un total de 259 484 contrats.

Sur les 10 dernières années, le nombre de contrats gérés par La France Mutualiste a augmenté de 30 094, soit une progression de +13%.

Par rapport à fin 2016, le nombre de contrats en portefeuille progresse de 300 contrats, soit +0.1%.

**Le portefeuille de contrats de type RMC** diminue progressivement (perte de 3 889 contrats par rapport à fin 2016), en raison des décès.

**Le portefeuille de contrats d'épargne** progresse (gain de 4 831 contrats par rapport à fin 2016).

## ► Evolution des souscriptions

En termes de souscriptions, 2017 est en recul de -10.8% par rapport à 2016 :

|   | 2016          | 2017         | Variation 2017/2016 |               |
|---|---------------|--------------|---------------------|---------------|
|   |               |              | en valeur           | en %          |
| <b>Souscriptions RMC</b>                | <b>1 673</b>  | <b>1 458</b> | <b>-215</b>         | <b>-12,9%</b> |
| <b>Souscriptions produits d'épargne</b> | <b>8 700</b>  | <b>7 792</b> | <b>-908</b>         | <b>-10,4%</b> |
| dont Rentépargne                        | 571           | 207          | -364                | -63,7%        |
| dont Funépargne                         | 651           | 427          | -224                | -34,4%        |
| dont Actépargne 2                       | 5 203         | 5 068        | -135                | -2,6%         |
| dont Réversions R4                      | 79            | 68           | -11                 | -13,9%        |
| dont Livret Jeun'Avenir                 | 2 074         | 1 970        | -104                | -5,0%         |
| dont Livret RM                          | 122           | 52           | -70                 | -57,4%        |
| <b>TOTAL des souscriptions</b>          | <b>10 373</b> | <b>9 250</b> | <b>-1 123</b>       | <b>-10,8%</b> |

**Poids des différentes familles** (en % de la production brute)

|                          |     |     |
|--------------------------|-----|-----|
| Poids RMC                | 16% | 16% |
| Poids produits d'épargne | 84% | 84% |

## ► Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires brut de réassurance ressort à 375.6M€, affichant une hausse de +2% par rapport à 2016.

| Cotisations (en M€) | 2016         | 2017         | Variation 2017/2016 |             |
|---------------------|--------------|--------------|---------------------|-------------|
|                     |              |              | en valeur           | en %        |
| Epargne €           | 250,5        | 202,7        | -47,9               | -19,1%      |
| Epargne UC          | 21,1         | 40,2         | 19,1                | 90,7%       |
| RMC                 | 96,5         | 132,7        | 36,2                | 37,5%       |
| <b>TOTAL</b>        | <b>368,1</b> | <b>375,6</b> | <b>7,5</b>          | <b>2,0%</b> |

On note une très forte augmentation des cotisations RMC, en raison de la hausse du plafond majorable (de 1 755 à 1 800€).

La collecte en unités de compte a plus que triplé en 2017, pour atteindre 40.6M€.

## A.1.4 Prestations et engagements

Les prestations (hors éléments comptables) se décomposent comme suit :

| Prestations (en M€)       | 2016         | 2017         | Variation 2017/2016 |             |
|---------------------------|--------------|--------------|---------------------|-------------|
|                           |              |              | en valeur           | en %        |
| <b>RMC (y compris R4)</b> | <b>235,4</b> | <b>241,9</b> | <b>6,5</b>          | <b>2,8%</b> |
| Décès                     | 107,4        | 118,6        | 11,2                | 10,4%       |
| Rentés                    | 123,7        | 119,0        | -4,7                | -3,8%       |
| Rachats                   | 4,3          | 4,3          | 0,0                 | -0,7%       |
| <b>UC et épargne</b>      | <b>164,6</b> | <b>173,1</b> | <b>8,5</b>          | <b>5,2%</b> |
| Décès                     | 67,6         | 68,9         | 1,3                 | 1,9%        |
| Rentés                    | 33,9         | 32,8         | -1,1                | -3,3%       |
| Rachats                   | 63,1         | 71,4         | 8,3                 | 13,2%       |
| <b>TOTAL</b>              | <b>400,0</b> | <b>415,0</b> | <b>15,0</b>         | <b>3,7%</b> |

Les décès ont augmenté de 7.1% au cours de l'année 2017 (+12.5M€).

Les rachats ont augmenté de 12.3% soit +7.3M€ entre 2016 et 2017. Le taux de rachat des contrats d'épargne reste faible, à 2.2% des provisions mathématiques au 1<sup>er</sup> janvier.

### ► Les engagements

A fin 2017, les Provisions Mathématiques (PM) s'élèvent à 6 929.5M€, en augmentation de 2.2% par rapport à l'exercice précédent.

Les PM de la RMC ont légèrement crû en 2017 (+0.6%), grâce à la forte collecte évoquée plus haut.

Les produits multisupport (Actépargne 2 et Livret Jeun'Avenir), qui reçoivent l'essentiel de la collecte épargne, voient également leurs provisions mathématiques augmenter fortement sur l'exercice 2017.

| Montants en M€                                       | 2016            | 2017            | Variation 2017/2016 |              |
|--|-----------------|-----------------|---------------------|--------------|
|  |                 |                 | en valeur           | en %         |
| RMC  | 3 541,8         | 3 561,7         | 19,9                | 0,6%         |
| Rentépargne  | 1 067,9         | 1 045,6         | -22,3               | -2,1%        |
| Bonépargne   | 24,6            | 22,5            | -2,1                | -8,7%        |
| Funépargne   | 22,5            | 23,9            | 1,4                 | 6,3%         |
| Actépargne   | 7,4             | 8,0             | 0,6                 | 7,9%         |
| Actépargne 2   | 1 582,7         | 1 751,2         | 168,5               | 10,6%        |
| R4   | 469,3           | 445,9           | -23,4               | -5,0%        |
| Livret Jeun'Avenir                                   | 41,0            | 48,9            | 7,9                 | 19,4%        |
| Livret RM  | 18,2            | 19,9            | 1,7                 | 9,1%         |
| Confort obsèques                                     | 1,8             | 1,9             | 0,1                 | 5,3%         |
| <b>Provisions Mathématiques € et UC</b>              | <b>6 777,2</b>  | <b>6 929,5</b>  | <b>152,3</b>        | <b>2,2%</b>  |
| <i>Dont Provisions Mathématiques €</i>               | <i>10 012,6</i> | <i>10 297,2</i> | <i>284,6</i>        | <i>2,8%</i>  |
| <i>Dont Provisions Mathématiques UC</i>              | <i>210,1</i>    | <i>285,0</i>    | <i>74,9</i>         | <i>35,7%</i> |
| Provision Globale de Gestion (inclus dans b3b)       | 20,1            | 9,9             | -10,2               | -50,8%       |
| Provision pour Sinistres à payer (b3c)               | 95,8            | 106,1           | 10,3                | 10,8%        |
| Provision pour Particip.aux Excédents (b3e)          | 188,4           | 205,2           | 16,8                | 8,9%         |
| Provision pour Garantie Plancher (b3i)               | 1,3             | 1,9             | 0,6                 | 43,8%        |
| Provision pour Risque d'Exigibilité(inclus dans b3i) | 0,0             | 0,0             | 0,0                 | 0,0%         |
| <b>Provisions techniques brutes (b3 + b4)</b>        | <b>7 082,8</b>  | <b>7 252,5</b>  | <b>169,7</b>        | <b>2,4%</b>  |

## A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Le tableau ci-dessous présente les principales lignes du résultat de souscription tel que défini dans la réglementation, c'est-à-dire les grandeurs comptables présentées par ligne d'activité.

La ligne d'activité « assurance avec participation aux excédents » apporte l'essentiel du résultat de souscription. Cette branche contient l'activité retraite et l'activité épargne hors contrats en unités de compte.

Le résultat de souscription est composé :

- des cotisations qui constituent des ressources. En 2017, elles représentent 375M€ en net de réassurance, soit une progression par rapport à 2016 de +2%,
- des charges de prestations, qui passent de 403M€ à 416M€ en 2017, soit une évolution de +3.1%,
- des charges de provisions d'assurance : ce poste mesure la variation des provisions d'une année sur l'autre. En 2017, elle représente +16.7M€. Cette augmentation s'explique par l'évolution des engagements sur les unités de compte,
- des frais induits par l'activité. En 2017, ils sont de 44.5M€, soit un accroissement de +6% par rapport à 2016,
- et du résultat de réassurance, qui reste stable par rapport à 2016.

| Montants en K€   | Assurance avec participation aux excédents | Assurance en unités de compte | Autres assurance vie | Total 2017 | Total 2016 | Variation 2017/2016 en montant | Variation 2017/2016 en montant |
|--|--|-------------------------------|----------------------|------------|------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Cotisations  | 334 397                                    | 40 206                        | 830                  | 375 433    | 367 916    | 7 517                          | 2,04%                          |
| Charges de prestations nettes d'IT <sup>(1)</sup> et de PAE et d'ACAV <sup>(2)</sup> | 413 795                                    | 2 178                         | 0                    | 415 973    | 403 300    | 12 673                         | 3,14%                          |
| Charges des provisions d'assurance vie et techniques nettes d'IT et de PAE et d'ACAV | -58 813                                    | 74 938                        | 608                  | 16 733     | -1 822     | 18 556                         | -1018,21%                      |
| Frais  | 42 028                                     | 2 448                         | 0                    | 44 476     | 41 957     | 2 519                          | 6,00%                          |
| Résultat de réassurance  | -83  | 0                             | 0                    | -83        | -80        | -3                             | 3,99%                          |

(1) IT : Intérêts Techniques

(2) ACAV : Assurance à Capital Variable

## A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

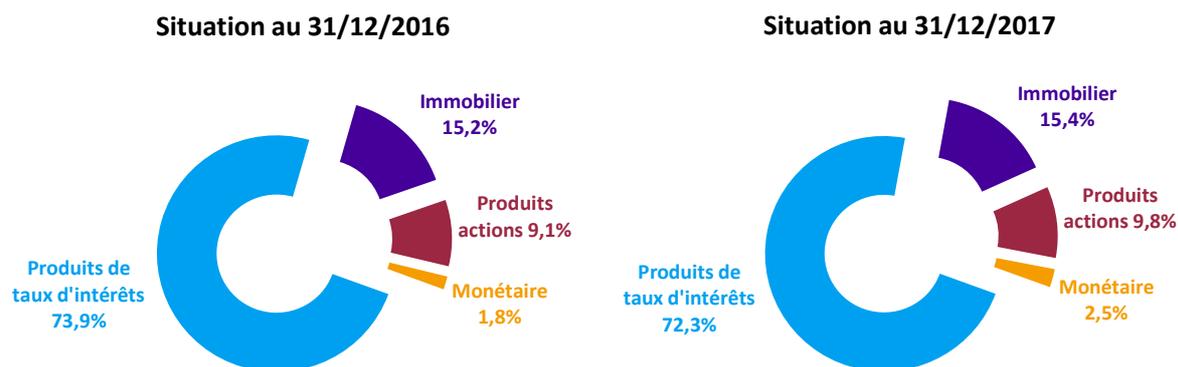
Le patrimoine de la Mutuelle est valorisé à 9 274.5M€ à fin 2017. Il est constitué très majoritairement d'obligations et autres titres assimilés (produits de taux et investissements court terme) ainsi que d'immobilier et d'actions.

Historiquement, La France Mutualiste a été un investisseur actif dans l'immobilier en privilégiant les achats d'immeubles à Paris. La plupart des immeubles sont détenus en direct, moins de la moitié étant détenus au travers de Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

La part des actions détenues à travers des OPC (Organismes de Placement Collectifs) représente une part moins importante que la part dédiée aux investissements immobiliers.

Enfin, une part de placements monétaires disponibles à tout moment permet de faire face aux éventuels besoins de trésorerie.

Les répartitions au 31/12/2017 et au 31/12/2016, en pourcentage de la valeur de marché, sont les suivantes :



Le poids de l'immobilier et des produits actions a globalement progressé en 2017 du fait de la bonne tenue des prix au m<sup>2</sup> à Paris et des fortes progressions des marchés actions en 2017 (le CAC 40 progresse de 12.54% dividendes réinvestis).

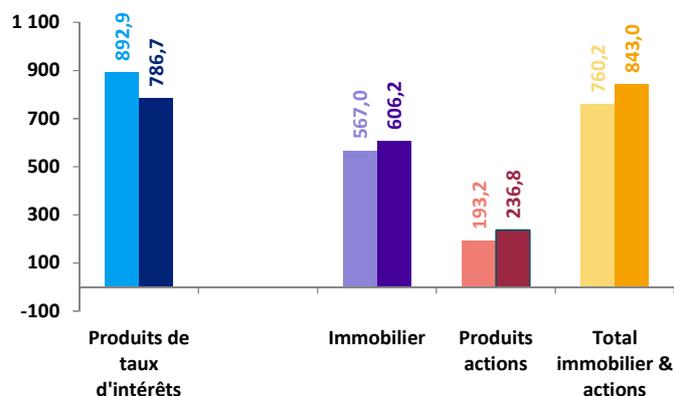
Le rendement courant du portefeuille de placements provient essentiellement des coupons des obligations et autres titres assimilés.

Les actions étant détenues dans des OPC, les dividendes sont capitalisés et / ou distribués au choix de La France Mutualiste.

La hausse continue de l'immobilier depuis près de 20 ans a permis d'accumuler des plus-values latentes qui constituent des réserves de rendement futur.

A fin 2017, les plus-values latentes sont réparties comme suit par grandes classes d'actifs :

Plus-values 2016 (couleurs claires) et 2017 (foncées)

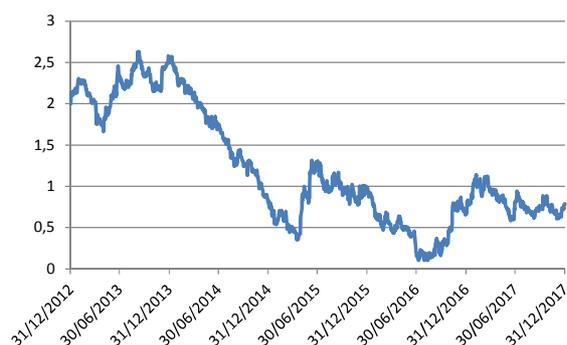


Les plus-values latentes sont de 13.3% sur les produits de taux d'intérêts, de 73.3% en immobilier, et de 35.4% sur les actions.

Le niveau élevé des plus-values latentes sur les produits de taux d'intérêt découle de la très forte baisse des taux obligataires observée ces dernières années. Ces plus-values latentes disparaissent progressivement selon le rythme d'arrivée à terme des obligations et les légères remontées des taux d'intérêt.

Le graphique ci-dessous décrit l'historique du taux auquel l'Etat français a emprunté depuis 2012 sur une durée de 10 ans.

Malgré ce contexte, le taux de rendement des actifs de La France Mutualiste s'élève en 2017 à 3.42% (vs. 3.58% en 2016). Une gestion prudente des poches actions et immobilières permet d'amortir la baisse de revenus du portefeuille obligataire en dégageant du rendement pour nos adhérents sans obérer l'avenir.



Les plus-values latentes sur les actions et l'immobilier à fin 2017 équivalent à 12.7% des provisions mathématiques (vs. 11.5% en 2016).

Les résultats des investissements comprennent les coupons, loyers, dividendes, amortissements tels que pris en compte dans les états financiers et le compte de résultat publié.

Les produits financiers du tableau ci-dessous sont présentés par grandes catégories d'actif telles que définies par la réglementation, selon le code CIC (Code d'Identification par Classe) qui prévoit 9 classes d'actifs.

| Code CIC | Libellé CIC                  | 2017 (k€)      |
|----------|------------------------------|----------------|
| 1        | Obligations souveraines      | 38 486         |
| 2        | Obligations d'entreprises    | 149 216        |
| 3        | Actions                      | -360           |
| 4        | Fonds d'investissement       | 50 477         |
| 5        | Titres structurés            | 9 467          |
| 6        | Titres garantis              | 0              |
| 7        | Trésorerie et dépôts         | 768            |
| 8        | Prêts et prêts hypothécaires | 143            |
| 9        | Immobilisations corporelles  | 12 856         |
|          | Non affectable               | -4 703         |
|          | <b>Total</b>                 | <b>256 350</b> |

Le non affectable comprend principalement les charges supportées par la gestion financière.

Le résultat financier provient, pour plus de 70%, des obligations. En complément, quelques plus-values et des dividendes ont été distribués en 2017 sur les fonds d'investissements investis en actions et en obligations convertibles.

## A.4 RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES

La France Mutualiste est propriétaire d'un important patrimoine immobilier de placement. Les revenus locatifs encaissés sont de 50.6M€ répartis sur plus de 3 300 baux en cours, essentiellement d'habitation.

Un seul bail correspond à un loyer représentant plus de 5% du total des revenus locatifs. Celui de l'Immeuble du 151 rue de Vaugirard à Paris, qui totalise 13 400 m<sup>2</sup> dont 13 150 m<sup>2</sup> sont occupés par le Ministère de l'Agriculture.

## A.5 AUTRES INFORMATIONS

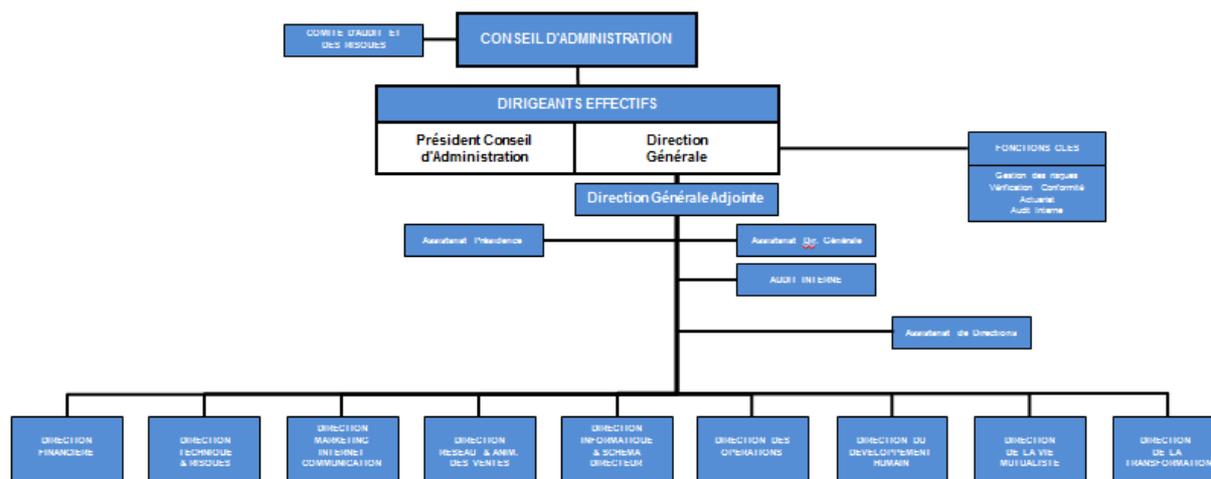
Aucune autre information importante portant sur l'activité et les résultats de La France Mutualiste n'est à mentionner.

# B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

## B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

L'organisation générale de La France Mutualiste se présente de la manière suivante :

### Organisation Générale de La France Mutualiste



### ► La gouvernance

La Mutuelle comprend des membres adhérents qui sont représentés en Assemblée Générale par des délégués dont le nombre est fixé par les statuts de la Mutuelle et qui sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

### B.1.1 Conseil d'Administration et Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres :

- M. Dominique BURLETT, Président,
- M. Marcel MILLER, Vice-Président,
- M. Michel GEORGEL, Vice-Président,
- M. René PETER, Secrétaire,
  - Michel CHEMINAL
  - Jacques DESBOIS
  - Christian DUMONT
  - Yves DURIN
  - Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER
  - Thibaut LALLEMAND
  - Jacques LE MEUR
  - Alain MARAIS
  - Richard PERNOD
  - Michel ROBERT
  - Suzanne ROLLET-BARLES
  - Michel TOUSAINT
  - Jean-Louis URDY
  - Valérie VRIGNON

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Il veille à accomplir les missions qui lui sont confiées par la loi.

Ainsi et sans que cette énumération soit limitative, le Conseil d'Administration :

- nomme et révoque le Directeur Général de la Mutuelle,
- définit, pour les cas où le / les dirigeant(s) effectif(s) est / sont absent(s) ou empêché(s), les modalités de continuité de la direction effective,
- entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, les responsables des fonctions clés,
- approuve les politiques écrites de la Mutuelle qu'il réexamine au moins une fois par an,
- fixe les montants ou les taux de cotisations dans le respect des règles générales fixées par l'Assemblée Générale. Il rend compte devant l'Assemblée Générale des décisions qu'il prend en la matière ; il peut déléguer cette compétence au Président du Conseil d'Administration ou au Directeur Général,
- donne son autorisation aux conventions réglementées,
- arrête les comptes annuels établis selon les normes et modalités fixées par la réglementation à la clôture de chaque exercice et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée Générale,
- établit, chaque année, un rapport qu'il présente à l'Assemblée Générale dans lequel il rend compte des opérations d'intermédiation et des opérations de délégation de gestion,
- approuve, avant transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, chaque année, les rapports prévus par la réglementation, en particulier, le rapport sur la solvabilité et la situation financière, le rapport régulier au contrôleur et le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité,
- prend connaissance, chaque année, des conclusions et recommandations de l'audit interne ainsi que des propositions d'actions qui en découlent et qui lui sont communiquées par le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration délègue, sous sa responsabilité et son contrôle :

- à son Président et au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle,
- certaines de ses attributions à un ou plusieurs administrateurs ou à un ou plusieurs comités ou commissions temporaires ou permanents créés en son sein.

Pour exercer ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur le Comité d'audit et des risques et ORSA, qui lui rend compte.

Le Comité d'audit et des risques et ORSA est présidé par un administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit trimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Il est composé de 5 administrateurs. Sur invitation du Président du Comité, participent aussi les responsables des 4 fonctions clé. Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ainsi que d'autres salariés peuvent également être invités le cas échéant. Le secrétariat (ordre du jour et compte rendu) est tenu par le responsable de l'audit interne.

Le périmètre d'action du Comité d'audit et des risques et ORSA est le suivant :

- examen des comptes et audition des commissaires aux comptes,
- processus et rapport ORSA ou EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité),
- rapport de la fonction « Audit »,
- rapport de la fonction « Conformité »,
- rapport de la fonction « Actuarielle »,
- cartographie des risques métiers et opérationnels,
- prépare l'approbation par le Conseil des politiques réglementaires,
- suivi du processus d'élaboration de l'information financière :
  - de l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne,
  - du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes,
  - de l'indépendance des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est composée de délégués, dont le nombre est fixé par les statuts de la Mutuelle, et élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an.

Compte tenu de l'activité de La France Mutualiste, l'Assemblée Générale a été amenée à se prononcer en 2017 sur :

- l'élection de la moitié des postes d'administrateurs,
- l'approbation des comptes 2016,
- l'affectation du résultat aux réserves,
- l'approbation de la décision du Conseil d'Administration du 13 décembre 2016 de fixation des taux de rendement du produit RMC et des produits d'épargne,
- le pouvoir donné au Conseil d'Administration pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 :
  - pour modifier les règlements mutualistes des produits en termes de cotisations, frais contractuels, prestations et garanties,
  - pour décider de la date de commercialisation des produits élargissant la gamme,
- l'attribution d'allocations exceptionnelles sur le fonds social et d'entraide pour un montant de 24 250€ au titre de l'exercice 2016 et le complètement de ce fonds à hauteur de sa dotation initiale de 61 000€,
- l'indemnité de fonction du président et des membres du Conseil d'Administration,
- la décision de ne pas poursuivre plus avant l'entrée dans l'Union de Groupe Mutualiste (UGM) du Groupe MGEN-ISTYA-HARMONIE,
- le pouvoir donné au Conseil d'Administration pour initier les démarches administratives visant à étendre les agréments de la Mutuelle aux branches accidents, maladie et toute opération à caractère collectif définie à l'article L.222-1 du Code de la mutualité.

Toutes les résolutions ont été adoptées.

## B.1.2 Gouvernance opérationnelle

Afin de garantir une gestion saine et prudente, l'article L.211-13 du Code de la mutualité dispose que La France Mutualiste doit être dirigée effectivement par au moins deux personnes.

En conformité avec ce principe dit « des quatre yeux », le Conseil d'Administration de la Mutuelle a nommé deux dirigeants effectifs : le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général. Ils dirigent effectivement la Mutuelle et interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre.

Le président du Conseil d'Administration préside le Conseil d'Administration et à ce titre :

- organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale,
- veille au bon fonctionnement des instances de la Mutuelle. Il s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir, effectivement, leurs attributions en disposant, dans des délais suffisants à leur étude, des informations nécessaires au contrôle de la direction effective de la Mutuelle,
- représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile, sous réserve des délégations consenties au Directeur Général. Il informe le conseil des procédures engagées en application des articles L.612-30 et suivants du Code monétaire et financier,
- propose au Conseil d'Administration qui en décide, la nomination du Directeur Général,
- en sa qualité de dirigeant effectif, il s'attache, dans l'élaboration de la stratégie de développement de la Mutuelle et dans la conduite des actions qui en découlent, à la préservation de ses valeurs et engagements mutualistes.

En cas d'impossibilité d'exercer ses fonctions et après en avoir informé le Directeur Général et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Président du Conseil d'Administration délègue ses pouvoirs au Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi, lors de sa nomination et ce, conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code de la mutualité, par le Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.

En sa qualité de dirigeant opérationnel, le Directeur Général a autorité sur les services de la Mutuelle. Il en dirige et contrôle l'action. Il délègue une partie des tâches et responsabilités au Directeur Général Adjoint qui assure la responsabilité hiérarchique en direct d'une partie des services et contribue au pilotage global de la Mutuelle.

Les responsables des fonctions clés au sens de l'article L.211-12 du Code de la mutualité sont placés directement sous l'autorité de la direction générale conformément aux dispositions de l'article L.211-13 dudit Code.

Le Directeur Général, assisté du Directeur Général Adjoint, assume notamment les missions suivantes :

- élaborer avec le Président du Conseil d'Administration la stratégie de la Mutuelle et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés,
- mettre en œuvre la stratégie après validation par le Conseil d'Administration,
- mettre en œuvre le système de gouvernance de la Mutuelle,
- assurer le fonctionnement administratif et technique de la Mutuelle,
- assurer le respect de la réglementation et des normes.

Les fonctions clés sont portées par des collaborateurs de La France Mutualiste.

Elles sont directement rattachées à la direction générale et disposent de ressources, de l'autorité et de l'indépendance opérationnelle leur permettant d'exercer leurs missions et leur responsabilité d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques et ORSA :

- la fonction clé « Gestion des Risques » est assumée par le Directeur Technique et Risques,
- la fonction clé « Actuarielle » est assumée par le Directeur Général Adjoint,
- la fonction clé « Vérification de la Conformité » est assumée par le Directeur des Opérations,
- la fonction clé « Audit interne » est assumée par le Responsable du département audit interne.

La fonction clé « Gestion des Risques » :

- coordonne le processus ORSA ou EIRS d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité et la rédaction du rapport ORSA, sous son autorité, et veille à sa prise en compte dans les décisions importantes,
- aide le Conseil d'Administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques et le déploie en pratique au travers :
  - de la cartographie de manière à :
    - assurer le suivi du profil de risque de la Mutuelle,
    - rendre compte des expositions aux risques au Comité d'audit et des risques et ORSA,
    - identifier les risques émergents,
  - des indicateurs de risque,
  - de la communication auprès du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint,
  - de la coordination pour la maintenance annuelle des politiques écrites de gestion des risques de la Mutuelle,
- communique au Comité d'audit et des risques et ORSA les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants, et sur d'autres domaines de risques spécifiques,
- de manière générale, surveille tout le dispositif d'identification, de suivi et de maîtrise des risques « métiers ».

La fonction clé « Vérification de la Conformité » :

- a pour mission principale de veiller au respect par la Mutuelle de la réglementation relative aux activités d'assurance. Elle élabore une politique de conformité et un plan de conformité,
- joue un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour la Mutuelle soient identifiées.

La fonction clé « Audit interne » contribue à la gestion des risques liés à l'activité de la Mutuelle et à son environnement de contrôle en proposant un plan d'audit annuel au Comité d'audit et des risques et ORSA, réalisant ou faisant réaliser les audits, dont elle présente les résultats et suit les plans d'actions qui en découlent.

La fonction clé « Audit interne » :

- complète les contrôles de premier et de second niveau de la Mutuelle en intervenant de façon ponctuelle et a posteriori,
- n'exerce aucune fonction opérationnelle afin qu'elle soit libre de toute influence de la part des autres fonctions, y compris les fonctions clés,
- rend compte de ses travaux et des préconisations attachées à la direction générale et au Comité d'audit et des risques et ORSA.

La Mutuelle prend des mesures adéquates afin de limiter tout risque de conflit d'intérêts. La Mutuelle veille donc à ce que ses auditeurs internes ne contrôlent pas des activités ou des fonctions qu'ils ont eux-mêmes exercées auparavant au cours de la période couverte par l'audit.

La fonction clé « Actuarielle » :

- coordonne le calcul des provisions techniques,
- garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques,
- compare les meilleures estimations aux observations empiriques,
- émet un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital,
- produit le rapport actuariel soumis au Conseil d'Administration.

### **B.1.3 Rémunération**

Des indemnités sont allouées aux administrateurs en fonction des missions qui leurs sont confiées, et leurs frais dûment justifiés donnent lieu à remboursement.

Les principes de rémunération des salariés de La France Mutualiste ont pour but :

- d'attirer, motiver des profils compétents,
- d'encourager la performance,
- de ne pas inciter les salariés à prendre de risques excessifs ou contraires à la stratégie ou aux intérêts de la Mutuelle.

## B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

L'article 42 de la Directive Solvabilité 2 impose aux entreprises d'assurance de veiller au respect de critères de compétences et d'honorabilité pour les personnes indiquées ci-dessous :

- les dirigeants et fonctions clés doivent faire preuve de qualifications, connaissances et expériences professionnelles permettant « une gestion saine et prudente »,
- les administrateurs doivent disposer d'une compétence collective permettant de bien comprendre et assumer les décisions à prendre au niveau du Conseil d'Administration,
- l'ensemble de ces personnes doivent témoigner d'une « réputation et d'une intégrité de bon niveau ».

Au sein de La France Mutualiste, les acteurs dont la compétence et l'honorabilité font l'objet d'une appréciation particulière sont les suivants :

- les membres du Conseil d'Administration,
- les dirigeants effectifs ou opérationnels de la Mutuelle :
  - le Président du Conseil d'Administration,
  - le Directeur Général nommé en qualité de dirigeant opérationnel,
- le Directeur Général Adjoint
- les responsables des 4 fonctions clés, à savoir :
  - le responsable de la fonction clé « Audit interne »,
  - le responsable de la fonction clé « Actuarielle »,
  - le responsable de la fonction clé « Gestion des Risques »,
  - le responsable de la fonction clé « Vérification de la Conformité ».
- le Directeur Financier,
- le Directeur Technique et Risques,
- les membres permanents du Comité d'audit et des risques et ORSA,
- les membres permanents du Comité stratégique et budgétaire,
- les membres permanents du Comité des investissements.

Chacun des acteurs dirigeant effectivement ou opérationnellement la Mutuelle ou responsable de fonction clé, veille à maintenir ses compétences par des formations et expériences en accord avec les évolutions des métiers et de l'environnement.

L'appréciation de la compétence des personnes repose, à La France Mutualiste, non seulement sur la prise en compte des qualités techniques indispensables à la tenue de la fonction mais également sur la prise en compte des qualités humaines essentielles au bon fonctionnement de toute entreprise.

L'appréciation des compétences des responsables des fonctions clés incombe à la direction générale qui les recrute, les nomme et exerce son autorité sur eux. Le Directeur Général informe le Conseil d'Administration et l'ACPR desdits recrutements et nominations.

## B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

### B.3.1 Système de gestion des risques

La France Mutualiste, en tant que mutuelle nationale de retraite et d'épargne, mutualise des risques au profit de ses adhérents. Sa mission consiste essentiellement à assumer des risques de longévité dans le cas des activités de retraite et des risques financiers pour son activité d'épargne.

Les objectifs de La France Mutualiste sont de garantir la sécurité des engagements pris vis-à-vis des adhérents, d'assurer la pérennité de la Mutuelle, d'en préserver sa solvabilité et de veiller à son développement commercial, tout en distribuant un rendement satisfaisant aux adhérents.

Dans ce contexte, les risques assurés dans les contrats ainsi que les risques financiers découlant des investissements font l'objet d'un suivi permanent afin de veiller au respect des limites fixées en accord avec les objectifs de la Mutuelle.

Afin de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques au sein de la Mutuelle, le département gestion des risques a été créé en mars 2015.

Ce cadre de gestion des risques :

- permet d'identifier les risques importants auxquels La France Mutualiste est exposée, de les évaluer, de les suivre, de chercher à les atténuer,
- définit un niveau de tolérance au risque afin de garantir que la solvabilité de la Mutuelle reste à tout moment à un niveau acceptable.

Le cadre de gestion des risques s'appuie sur des outils tels que la cartographie des risques, les politiques écrites, le processus ORSA ou EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité), les indicateurs et sur une gouvernance des risques adaptée.

La cartographie des risques identifie les risques selon quatre grandes catégories :

- risques stratégiques et environnementaux,
- risques assuranciers,
- risques financiers,
- risques opérationnels.

La cartographie est mise à jour au minimum annuellement par les différentes directions concernées et validée en Conseil d'Administration.

La cartographie des risques permet d'identifier les risques existants ou émergents susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de La France Mutualiste. Le processus de mise à jour de la cartographie permet d'identifier les nouveaux risques, de décrire des actions de contrôles et de maîtrise des risques et d'évaluer de manière qualitative les risques résiduels.

Pour chacun des risques identifiés dans la cartographie, des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs doivent être élaborés, afin de permettre leur suivi.

Ces indicateurs font l'objet de tableaux de bord synthétiques de suivi des risques, communiqués au sein de La France Mutualiste pour permettre aux collaborateurs, à leur hiérarchie et au Conseil d'Administration d'exercer leurs responsabilités. Les indicateurs significatifs sont notamment présentés au Comité audit et des risques et ORSA au moins une fois par an, et ponctuellement à l'occasion de la survenance d'événements significatifs.

Par ailleurs, au cours du processus ORSA sont validés les indicateurs assurant la pérennité et la solvabilité de la Mutuelle.

Les politiques écrites de gestion des risques décrivent l'organisation de la gestion des risques au sein de la Mutuelle et la manière dont ceux-ci sont gérés et atténués.

Les politiques sont déclinées suivant les principales catégories de risques de la Mutuelle :

- risques stratégique et environnementaux : politique de gouvernance, de compétence et honorabilité, politique de rémunération, d'information,
- risques financiers : politique de gestion du risque actif-passif, politique de gestion financière,
- risques d'assurance : politique de souscription et provisionnement, politique de réassurance,
- risque opérationnel : politique de risque opérationnel.

La structure de gouvernance des risques de La France Mutualiste est adaptée à la nature, la taille et la complexité des risques de la Mutuelle.

Afin de gérer efficacement les risques, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule de la manière suivante :

- le Conseil d'Administration porte la responsabilité ultime de la mise en œuvre du système de gestion des risques. Il délègue la mise en œuvre de la stratégie de la Mutuelle ainsi que la mise en place du cadre de gestion des risques à la direction effective,
- il est assisté par le Comité d'audit et des risques et ORSA dans la surveillance et le suivi du contrôle interne et du système de gestion des risques,
- les comités de pilotage internes (Copil) assurent le suivi opérationnel des risques.

Dans ce cadre, la fonction clé « Gestion des Risques » facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques et le déploie en pratique à travers :

- la mise à jour de la cartographie des risques métiers,
- la contribution au processus d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité,
- le suivi et les éventuelles évolutions des indicateurs de risque,
- la communication auprès du Conseil d'Administration et de la Direction Générale,
- la coordination pour la révision annuelle des politiques écrites de la Mutuelle à faire valider par le Conseil d'Administration,
- de manière générale, la surveillance de tout le dispositif de maîtrise des risques.

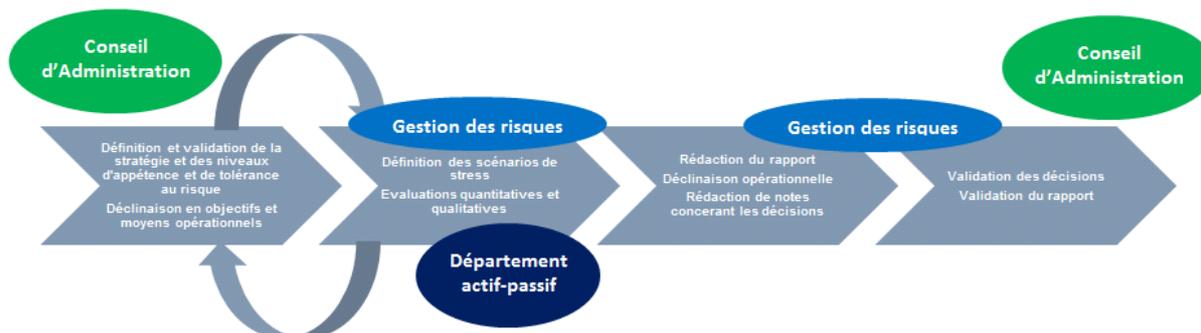
La fonction clé « Gestion des Risques » est membre permanent du Comité d'audit et des risques et ORSA. Elle anime le Comité de pilotage ORSA et le Comité de pilotage risques.

## B.3.2 Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)

L'objectif de l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité est de :

- décrire le profil de risque de la France Mutualiste et évaluer la qualité des dispositifs de gestion des risques de la Mutuelle,
- évaluer le besoin en solvabilité et la solvabilité future de la Mutuelle compte tenu de sa stratégie et de ses limites approuvées de tolérance aux risques,
- accompagner la prise de décision.

Le processus ORSA se déroule suivant les étapes suivantes :



Le processus d'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité est un élément clé dans la validation de la stratégie de la Mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le Conseil d'Administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

Ce processus ORSA nécessite la contribution de plusieurs directions de La France Mutualiste notamment la Direction Technique et Risques et la Direction Financière.

A partir de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration (appétence au risque), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette stratégie sur la situation de la Mutuelle. Afin de tester la robustesse de la Mutuelle, des scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.

Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. C'est le besoin de fonds propres de la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable. Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en prenant en compte les marges de sécurité nécessaires.

Ainsi, le Conseil d'Administration fixe les hypothèses retenues dans les projections qui sont réalisées par les équipes. Le Conseil d'Administration apprécie l'adéquation entre les résultats qui lui sont présentés et sa tolérance au risque. Si les résultats font apparaître un risque de dépasser les seuils de tolérance alors le Conseil d'Administration demande à ce que le niveau d'exposition aux risques soit baissé afin de rester à l'intérieur des limites fixées.

L'ORSA donne lieu à écriture d'un rapport validé par le Conseil d'Administration puis envoyé à l'ACPR. Le processus ORSA se déroule entre les mois d'avril et septembre.

Le rapport ORSA est réalisé au moins une fois par an et validé par le Conseil d'Administration.

La France Mutualiste peut être amenée à réaliser un processus ORSA de manière ponctuelle suite à certains événements définis dans la politique ORSA.

Aussi, la Mutuelle détermine ses propres besoins de solvabilité en tenant compte de son propre profil de risque.

## B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels de La France Mutualiste repose sur trois niveaux de contrôle.



Le premier et le second niveau de contrôle forment le dispositif de contrôle permanent de La France Mutualiste. Le troisième niveau du système de contrôle interne est mis en œuvre par le département audit interne.

Le système de contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable concernant :

- l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques opérationnels auxquels est exposée La France Mutualiste,
- la pertinence et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité de l'information financière et non financière,
- le respect des lois et des règlements, des politiques et des procédures internes,
- le déploiement des plans d'actions hiérarchisés permettant de réduire le niveau d'exposition sur les risques jugés inacceptables par La France Mutualiste,
- l'efficacité et la réalité des procédures de contrôles de 1<sup>er</sup> niveau déployées.

Le premier niveau de contrôle interne est constitué par les directions métiers et support. Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- définition des procédures et des contrôles permettant de maîtriser ses opérations,
- réalisation des contrôles permettant de s'assurer que chaque collaborateur se conforme aux règles et procédures clairement définies, écrites et connues,
- définition du niveau de maîtrise de ses activités.

Chaque direction / département / service doit décliner la politique de « gestion des risques opérationnels et de contrôle interne » validée par le Conseil d'Administration dans le cadre d'un plan de déploiement défini annuellement par le département du contrôle interne.

Chaque direction / département / service est responsable de la gestion de ses risques opérationnels, de la mise en œuvre de son contrôle interne de 1<sup>er</sup> niveau et de la bonne application de cette politique.

Le deuxième niveau de contrôle interne est constitué par le département du contrôle interne qui est en charge de la définition et du déploiement du système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- définition et conception du système de contrôle interne de premier et second niveau,
- réalisation des cartographies des risques opérationnels,
- réalisation du dispositif de suivi des plans d'actions de réduction des risques opérationnels,
- réalisation du dispositif de suivi des incidents,
- réalisation du plan de contrôle permanent (supervision du plan de contrôle de premier niveau / réalisation du plan de contrôle de second niveau),
- réalisation du reporting et du suivi des risques opérationnels auprès des instances de gouvernance.

Le département du contrôle interne accompagne les directions/ départements / services dans la mise à jour des évaluations des risques et des dispositifs de maîtrise. Il vérifie la cohérence globale des résultats et le respect de la méthodologie.

Le département du contrôle interne prend en compte régulièrement les résultats des travaux (cartographies, résultats des contrôles de premier niveau et de second niveau, base incidents), les audits, les directives de la Direction Générale, du Comité d'audit et des risques et ORSA, du Conseil d'Administration ainsi que les évolutions réglementaires afin de faire évoluer ces méthodologies.

Le département du contrôle interne est en charge de répondre aux besoins de reporting de la gouvernance et des directions / départements / services. Ces états sont communiqués et présentés au Copil Risques, au Comité d'audit et des risques et ORSA, au Conseil d'Administration.

Afin de préserver sa capacité à réaliser des contrôles de second niveau impartiaux, le département du contrôle interne ne définit pas de procédures de contrôle de premier niveau ou de mise en conformité.

Le contrôle de troisième niveau est assuré par la fonction audit interne qui réalise des audits ponctuels selon le plan d'audit fixé en accord avec le Conseil d'Administration.

## **B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE**

La France Mutualiste s'est dotée d'une fonction d'Audit interne depuis octobre 2016.

Dans le cadre de ses fonctions, l'Audit interne est placé sous l'autorité du Directeur Général de La France Mutualiste et n'exerce aucune autre fonction ou activité opérationnelle au sein de de La Mutuelle. La fonction Audit interne est également membre du Comité Exécutif de la Mutuelle et membre permanent du Comité d'audit et des risques et ORSA dont elle est le secrétaire.

L'indépendance de la fonction Audit interne est rappelée a minima une fois par an au Conseil d'Administration à travers le Comité d'audit et des Risques et ORSA lors de la présentation des documents ci-dessous :

- la politique d'audit interne,
- le plan d'audit annuel,
- le bilan d'audit.

La fonction Audit interne de la Mutuelle intervient dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit. Elle dispose de l'autonomie opérationnelle pour mener à bien ses missions. Elle peut notamment accéder librement à l'ensemble des informations et documents de la Mutuelle, de même qu'elle peut s'entretenir et échanger librement avec les collaborateurs de la Mutuelle ainsi qu'avec les membres du Comité d'audit et des risques et ORSA.

## B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Le responsable de la fonction Actuarielle est le Directeur Général Adjoint de La France Mutualiste. Il est membre de l'Institut des Actuaires et dispose des compétences et de l'expérience adéquates pour l'exercice de sa fonction.

Chaque année la fonction clé Actuarielle doit présenter au Conseil d'Administration, qui le valide, un rapport actuariel portant sur les sujets suivants :

- politique de souscription,
- politique de réassurance,
- provisionnement.

**La politique de souscription** vise à la maîtrise de risques tels que l'adéquation économique entre les frais prélevés sur les contrats et le profil des populations souscriptrices (qui conditionnent les niveaux de versements et la durée probable de détention des contrats).

La politique porte également sur la capacité de la Mutuelle à assumer financièrement son développement au regard des besoins de fonds propres générés.

**La politique de réassurance** n'est pas à ce stade un sujet majeur pour la Mutuelle.

En effet, compte-tenu de son profil de risque actuel, la Mutuelle a décidé de ne faire appel à la réassurance que marginalement.

**Concernant les questions relatives au provisionnement**, le rapport se prononce sur le caractère prudent du niveau de provisions et identifie le cas échéant des pistes d'améliorations futures.

## B.7 SOUS-TRAITANCE

La France Mutualiste fait appel à des sous-traitants et des prestataires dans le cadre de certaines activités et fonctions opérationnelles déléguées.

La politique de sous-traitance a pour objet de définir les objectifs, les grands principes de gestion de la sous-traitance au sein de La France Mutualiste, les rôles et responsabilités des différents acteurs ainsi que les processus et procédures de reporting.

Dans sa politique, la Mutuelle a intégré une présentation des éléments sur lesquels elle se base pour déterminer si une fonction ou une activité est considérée comme critique ou importante.

La politique précise que les activités de sous-traitance sont suivies par les directions opérationnelles concernées et que le risque est suivi par :

- le département contrôle interne pour les risques opérationnels,
- la fonction clé « Gestion des Risques » pour les autres risques.

La politique de sous-traitance est intégrée à la politique de gestion des risques. Elle est revue au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

Les activités ou fonctions sous-traitées et considérées comme importantes ou critiques (STIC) pour la Mutuelle sont les suivantes :

| Activité ou fonction opérationnelle STIC <sup>(1)</sup> | Détail de la prestation fournie   | Ressort territorial |
|---|---|---------------------|
| La gestion des Organismes de Placement Collectif (OPC)  | Gestion de la poche actions cotées via des OPC (Organismes de Placement Collectif) dédiées à La France Mutualiste | France              |

<sup>(1)</sup> Sous-Traitance Importante et Critique

En ce qui concerne les investissements en valeurs mobilières de la Mutuelle, la sous-traitance de fonctions importantes concerne la délégation de gestion de la poche actions cotées à des sociétés de gestion de portefeuille via des OPC (Organismes de Placement Collectif) dédiés à La France Mutualiste.

En 2017, il y a six sociétés de gestion de portefeuilles concernées. Elles sont toutes établies en France, régulées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et n'ont aucun lien capitalistique avec La France Mutualiste.

La Mutuelle a également fait le choix de déléguer à un cabinet externe la gestion administrative et technique d'une partie de son patrimoine immobilier, c'est-à-dire environ 10%.

## B.8 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante portant sur le système de gouvernance de La France Mutualiste n'est à mentionner.

## C. PROFIL DE RISQUE

Le cœur du métier de La France Mutualiste consiste à prendre des risques, les mutualiser, les gérer, les atténuer dans l'intérêt de ses adhérents.

Ainsi, de nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'activité de La France Mutualiste ainsi qu'à l'environnement économique et réglementaire dans lequel la Mutuelle exerce ses activités.

Les risques auxquels La France Mutualiste est soumise sont regroupés suivant les grandes catégories de risques définies dans la cartographie.

Les risques sont classés en risques quantifiables et non-quantifiables.

Les travaux sur le profil de risque permettent d'identifier les risques importants pour La France Mutualiste, c'est-à-dire ceux dont la réalisation pourrait altérer la solvabilité.

### C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Ce risque classé dans la catégorie risque d'assurance correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification, de provisionnement et de niveau de dépenses permettant de gérer l'activité sur la durée.

Au 31/12/2017, les provisions mathématiques et autres provisions techniques comptables de la France Mutualiste se répartissent de la manière suivante :

- 55% couvrent des produits soumis au risque de longévité et au risque de mortalité,
- 38% couvrent des produits d'épargne avec garantie de rachat,
- moins de 3% couvrent des produits d'assurance en unités de compte,
- moins de 4% représentent des provisions diverses dont les provisions pour participation aux excédents qui seront affectées aux adhérents dans les années futures.

Les versements des adhérents sont protégés par une garantie annuelle en capital et les intérêts acquis.

Pour des raisons historiques, la population adhérente de La France Mutualiste est très stable, fortement concentrée sur certaines tranches d'âges et de composition majoritairement masculine.

La population des adhérents est constituée pour un tiers de moins de 70 ans, un tiers entre 70 et 80 ans et un tiers après 80 ans. Cette population est très fidèle, les rachats sont très faibles.

La stratégie de développement de La France Mutualiste doit permettre de renforcer la population par des souscriptions de générations de moins de 60 ans et d'entamer un rajeunissement progressif de l'âge moyen des contrats.

Compte tenu des caractéristiques de la population des adhérents, La France Mutualiste est amenée à surveiller en priorité certains indicateurs dans l'activité de souscription.

### ► **Le suivi de la longévité dans les garanties de type retraite / mortalité dans les garanties décès**

Les hypothèses retenues dans le tarif et la constitution des provisions doivent être en accord avec la mortalité réelle de la population assurée.

La France Mutualiste effectue un suivi régulier de son exposition aux risques de mortalité / longévité via des études actuarielles notamment sur les portefeuilles de rentes. Cela permet de détecter les éventuelles dérives et de prendre les mesures qui s'imposent.

La France Mutualiste est jusqu'à présent immunisée contre le risque de longévité. En effet, le portefeuille RMC exposé à ce risque offre également une couverture décès optionnelle qui permet une compensation entre ces deux risques.

En outre, La France Mutualiste dispose de couvertures de réassurance pour couvrir certains portefeuilles / risques spécifiques, telles que le doublement du capital décès de la RMC en cas de décès en opération extérieure.

### ► **Le suivi des rachats dans les produits d'épargne**

Le suivi des rachats vise à détecter des augmentations tendanciennes ou conjoncturelles du taux des rachats des contrats.

Une éventuelle augmentation des rachats est estimée comme peu probable compte tenu de la fidélité et l'attachement des adhérents aux valeurs portées par La France Mutualiste ainsi que la qualité de la rémunération des contrats sur longue période. De plus, les contrats de La France Mutualiste sont majoritairement souscrits dans une logique de transmission du patrimoine avec par conséquent des fluctuations de rachats assez limitées.

### ► **Le suivi des dépenses (frais)**

Le suivi vise à identifier si les frais auxquels La France Mutualiste doit faire face dérivent plus rapidement qu'attendu dans les projections pluriannuelles sous l'impact de dépenses non prévues ou insuffisamment estimées, en lien avec l'inflation sur le moyen terme.

Dans la pratique, ce risque de dérive est bien maîtrisé et La France Mutualiste dispose de leviers d'actions notamment à travers la planification pluriannuelle, la fixation et la surveillance des budgets annuels par le contrôle de gestion.

### ► **Mesures de sensibilité aux variables de risque**

La France Mutualiste mesure sa sensibilité au risque de souscription en calculant régulièrement l'impact de la variation des facteurs de risques sur ses fonds propres et son capital de solvabilité requis.

Les principaux tests réalisés concernent :

- l'impact d'une baisse de la mortalité de 5%,
- l'impact d'une hausse des rachats de 10%,
- l'impact d'une hausse des dépenses de 10%.

Les tests de sensibilité réalisés sur la situation à fin 2017 montrent que la solvabilité et la sécurité de la Mutuelle sont très peu affectées par ces scénarios et que ses ratios de couverture demeurent supérieurs aux exigences dans les trois tests réalisés.

## C.2 RISQUE DE MARCHE

Le cœur de métier de La France Mutualiste la conduit à recevoir des primes qui seront placées durant de longues années afin de pouvoir assurer le service des prestations attendues par les adhérents : rentes, capitaux décès, échéances, etc.

Par nature, la Mutuelle gère des volumes d'actifs importants qui couvrent les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

En volume d'exposition, le risque de marché apparaît comme le plus important. La France Mutualiste a mis en place des équipes, des processus, procédures, ainsi que des limites spécifiques pour identifier, mesurer et maîtriser le risque de marché.

Depuis plusieurs années, le risque de maintien des taux à un niveau bas durant de longues années a été identifié comme un risque significatif car il pourrait conduire à terme à une forte baisse du taux de rendement courant des actifs. La diversification des actifs permet d'atténuer ce risque en variant les sources de rendement futur.

Le taux de couverture des exigences de fonds propres telle que définie par la formule standard (cf. partie E « Gestion du capital ») est étroitement lié à l'évolution des marchés financier et immobilier. La couverture des exigences de fonds propres fait l'objet d'une surveillance très fréquente et de mesures de sensibilité afin de prendre toute décision éventuellement nécessaire.

### ► Les expositions sur les actifs de taux

Le risque sur les actifs de taux pourrait se matérialiser pour la Mutuelle de plusieurs manières :

- un risque de remplacement lié à un contexte durable de taux bas : effet des taux bas sur le taux de rendement futur du portefeuille. Une période longue de taux bas conduit mécaniquement à une baisse des taux de rendement des actifs, hors impact des éventuelles réalisations de plus-values,
- un risque de défaut des émetteurs, ce qui ne permettrait pas à ces derniers d'assurer leurs engagements de paiement des coupons puis du remboursement du principal.

Afin de limiter les impacts sur le taux de rendement de l'actif en période de baisse durable des taux d'intérêt, la Mutuelle cherche à lisser les échéances obligataires par année pour ne pas dépendre d'une seule « date » de réinvestissement. Cette politique d'intervention régulière sur le marché permet de diminuer l'impact de certaines années et maintenir un taux de rendement correspondant à une moyenne des taux observés sur une période longue.

Dans un tel contexte, le niveau de provision pour participation aux excédents constitué ainsi que le montant de plus-values latentes sur les actifs permettent à la Mutuelle de faire face à ses engagements vis-à-vis des adhérents.

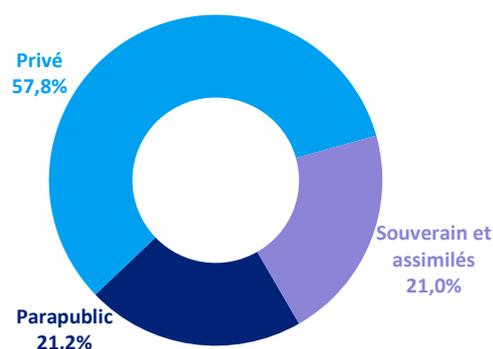
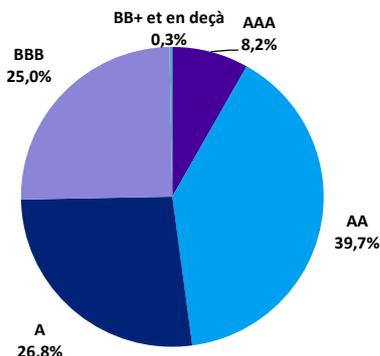
De plus, la gestion financière de la Mutuelle maintient le niveau de liquidité suffisant pour payer les prestations des mois à venir, et ne pas avoir à vendre des actifs en période défavorable.

En cas de hausse brutale des taux, seuls les produits d'épargne seraient éventuellement rachetables par les adhérents de la Mutuelle. Le fait d'avoir lissé les échéances des remboursements d'obligations permet, dans un contexte de hausse des taux, de pouvoir disposer de suffisamment de liquidité et de pouvoir céder des titres de maturité proche pour limiter l'impact de valorisation et réinvestir à des taux plus favorables tout en satisfaisant aux éventuelles demandes de rachats.

Le risque de défaut des émetteurs est surveillé et maîtrisé en continu par des limitations concernant les notations admises à l'achat et une surveillance constante de l'évolution de ces notations. Dans le portefeuille de La France Mutualiste, les produits de taux bénéficient d'une notation dite de catégorie « Investment grade » (ou émetteurs de « bonne qualité ») à hauteur de plus de 99.7% (notation au moins égale à BBB-).

Le graphique suivant représente la répartition par notation des produits de taux de la Mutuelle au 31/12/2017, par classe de notation.

Le portefeuille obligataire de La France Mutualiste est principalement constitué de titres « Investment grade » dont près de 75% ayant une notation supérieure à A. Le risque de dégradation est surveillé en permanence afin de conserver la qualité du portefeuille.



Le graphique ci-dessous représente la répartition du portefeuille obligataire de La France Mutualiste au 31/12/2017 par grand secteur :

Pour maîtriser et maintenir la qualité des émetteurs en portefeuille, trois règles de gestion ont été retenues :

- investir dans des signatures de qualité. Cette qualité est appréciée via les notations attribuées par les agences spécialisées. La France Mutualiste investit en conséquence dans des titres dont le *rating* est au moins égal à BBB- « *investment grade* » chez l'une des trois agences de notations (S&P, Moody's, Fitch),
- limiter les concentrations au sein du portefeuille à 3% de la valeur de marché du patrimoine lorsque l'émetteur est noté A- ou plus, à 1.5% sinon,
- diversifier les émetteurs.

## ► Les expositions sur les actifs immobiliers

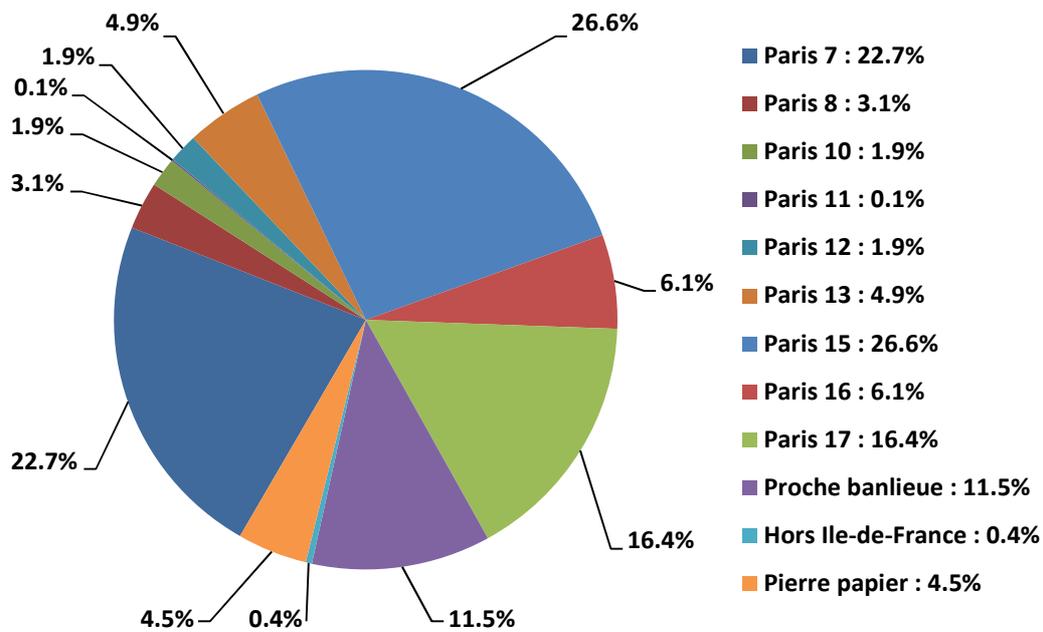
Le risque immobilier résiderait soit :

- dans un effritement des prix durant plusieurs années dans une hypothèse de contexte économique durablement peu favorable,
- dans une baisse plus ponctuelle et plus forte des valorisations, pour des immeubles de moins bonne qualité en termes d'emplacement ou de construction.

Ce risque paraît peu significatif pour La France Mutualiste compte tenu de la qualité du patrimoine présenté ci-dessous.

Le parc immobilier de la Mutuelle est **majoritairement composé d'immeubles résidentiels situés à Paris et proche banlieue**. Les biens détenus en régions sont des locaux mis à disposition des agences commerciales.

La plus grande partie du patrimoine est située dans les arrondissements traditionnellement considérés comme des emplacements de prestige ou de grande qualité.

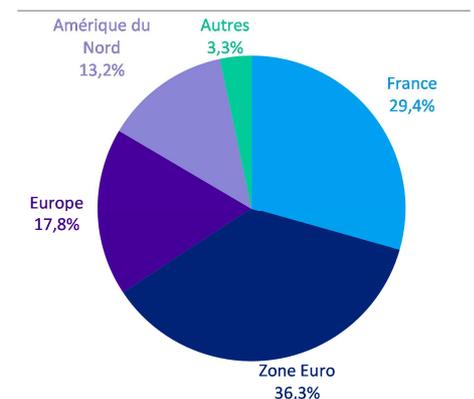


La Mutuelle est protégée contre ce risque du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 60%.

#### ► Les expositions sur les actions

Le portefeuille actions, confié à des sociétés de gestion externes sélectionnées par La France Mutualiste, est géré, sous son contrôle, au travers d'OPC dédiés. Les portefeuilles se caractérisent par une grande diversification géographique et sectorielle.

La Mutuelle est protégée contre ce risque du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 40%.



#### ► La gestion de la dispersion des risques sur le portefeuille global

Le risque de concentration pourrait résulter soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

La France Mutualiste gère le risque de concentration par :

- la répartition des investissements sur différentes classes d'actifs : l'allocation stratégique d'actif revue annuellement et validée par le Conseil d'Administration,
- des limitations par émetteurs,
- une surveillance des concentrations par secteur d'activité, géographique, etc.

Les résultats des tests montrent que le taux de couverture du SCR de la Mutuelle est assuré dans tous les tests de sensibilité.

## C.3 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit classé dans la catégorie risque financier reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut ou la détérioration de la qualité de crédit des contreparties et débiteurs de La France Mutualiste.

Le « risque de contrepartie » est couvert par les contrats d'atténuation des risques (tels que les titrisations et les instruments dérivés), la trésorerie et les créances sur des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du « risque lié à la marge » ou risque de *spread*.

Ce risque n'est pas classé en risque important par La France Mutualiste.

## C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre des actifs à un prix de marché en cas de nécessité.

Des règles ont été établies afin de maîtriser le risque de liquidité :

- montant minimal des disponibilités correspondant à environ deux échéances de rente,
- lissage des maturités obligataires,
- taille minimale des souches obligataires,
- ratio d'emprise des souches obligataires et des fonds ouverts.

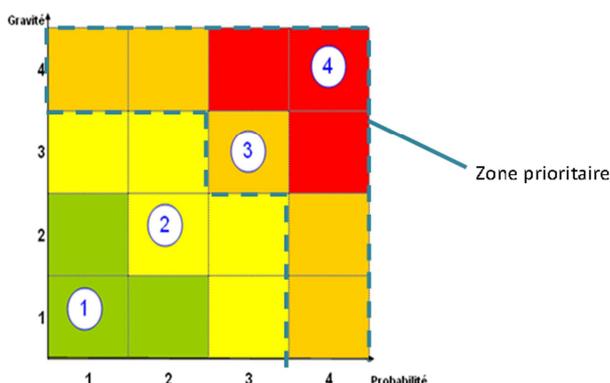
Ce risque est classé comme très faible compte tenu de la part des passifs non rachetables et du profil des adhérents porteurs de contrats d'épargne rachetables.

## C.5 RISQUE OPERATIONNEL

Ces risques sont définis comme le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes, ou à des événements externes.

Chaque risque opérationnel est identifié dans la cartographie des risques opérationnels et est associé à une typologie de risque.

Les risques opérationnels identifiés sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur gravité, ce qui permet d'en déduire leur criticité :



Sont ainsi évalués les risques bruts et résiduels c'est-à-dire après actions d'atténuation.

Les risques opérationnels demeurant élevés en cotation résiduelle donnent lieu, quand cela est pertinent, à la mise en œuvre d'actions visant à les réduire.

La France Mutualiste a également mis en place un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet de :

- identifier / tracer / historiser les risques avérés,
- s'assurer de la pertinence de la cartographie des risques opérationnels et des évaluations effectuées.

La mise à jour des cartographies des risques opérationnels est réalisée a minima annuellement sur la base :

- d'une actualisation de l'évaluation des risques (évolution de l'organisation, de produits, canaux de distribution, partenariats, etc...),
- des résultats des contrôles de premier niveau,
- des résultats des contrôles de second niveau,
- des incidents survenus et déclarés (base incidents).

## **C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS**

Les autres risques importants, sont les risques tels que le risque stratégique, suivi dans la gouvernance de la Mutuelle et partagé avec le Conseil d'Administration.

Le risque externe le plus important est le risque réglementaire, et ses conséquences (fiscalité et évolution de la réglementation).

## **C.7 AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante portant sur le profil de risque de La France Mutualiste n'est à mentionner.

# D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

La valorisation à des fins de solvabilité présente les différents postes du bilan prudentiel, actif et passif, leur décomposition en lignes réglementaires (CIC à l'actif et LoB au passif) et leur comparaison avec la valorisation dans le bilan comptable.

## D.1 ACTIFS

### D.1.1 Valorisation des actifs

Le tableau ci-dessous présente par catégorie réglementaire les valorisations comptables et prudentielles. Dans le bilan comptable, la valorisation retenue est le coût historique amorti et coupons courus inclus. Dans le bilan prudentiel, la valorisation retenue est la valeur de marché coupons courus inclus ou valeur d'estimation dans le cas de l'immobilier.

en k€

| Catégories d'actifs          | CIC | Valorisation prudentielle | Valorisation comptable | Ecart            | Ecart en %   |
|------------------------------|-----|---------------------------|------------------------|------------------|--------------|
| Obligations souveraines      | 1   | 1 348 664                 | 1 089 740              | 258 924          | 23,8%        |
| Obligations d'entreprises    | 2   | 4 720 814                 | 4 245 122              | 475 691          | 11,2%        |
| Actions                      | 3   | 33 692                    | 33 694                 | -2               | 0,0%         |
| Fonds d'investissement       | 4   | 1 815 595                 | 1 419 028              | 396 567          | 27,9%        |
| Titres structurés            | 5   | 391 156                   | 364 924                | 26 232           | 7,2%         |
| Trésorerie et dépôts         | 7   | 301 580                   | 301 580                | 0                | 0,0%         |
| Prêts et Prêts Hypothécaires | 8   | 4 323                     | 4 323                  | 0                | 0,0%         |
| Immobilisation corporelles   | 9   | 789 761                   | 322 949                | 466 812          | 144,5%       |
| <b>Total hors UC</b>         |     | <b>9 405 584</b>          | <b>7 781 359</b>       | <b>1 624 224</b> | <b>20,9%</b> |

Les écarts les plus importants portent sur la classe 9, immobilier en direct (Immobilisation corporelles) et reflètent les plus-values latentes constituées depuis parfois de longues années. L'immobilier détenu en SCI est classé en classe 4 (Fonds d'investissement), au même titre que les valeurs que les OPC valeurs mobilières.

Les écarts de valorisation en actions reflètent la hausse des marchés alors que les plus-values latentes sur les obligations découlent de la forte baisse des taux observée depuis plusieurs années.

Les méthodes de valorisations retenues sont décrites ci-après pour les principales classes d'actifs.

### D.1.2 Actif Général et R4

Les actifs sont présentés par grandes classes ci-après :

#### ► Obligations souveraines (CIC 1) et d'entreprises (CIC 2)

Les valorisations retenues pour les obligations correspondent aux valeurs de marché publiées sur Bloomberg selon la « politique de valorisation » définie en accord avec les commissaires aux comptes.

### ► **Actions (CIC 3)**

Les actions sont en quasi-totalité détenues au travers de fonds d'investissement dédiés qui sont classés dans la catégorie CIC 4.

### ► **Fonds d'investissement (CIC 4)**

En termes de valorisation, les fonds d'investissement se répartissent en grandes catégories :

- les fonds dédiés et les fonds ouverts d'actifs cotés,
- les SCI « internes » destinées à gérer une partie du patrimoine immobilier de la Mutuelle,
- les fonds d'actifs non cotés (immobilier, dettes privées, ou capital investissement).

Pour les OPC dédiés et les fonds ouverts, les instruments financiers sont valorisés à leur cours de bourse suivant les modalités précisées par les sociétés de gestion.

Les instruments financiers, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire Aux Comptes (CAC du fonds) à l'occasion de ses contrôles.

Pour les SCI internes, un valorisateur des biens immobiliers détenus, agréé par l'ACPR, est missionné. A partir de cette valorisation et des éléments comptables, La France Mutualiste estime la valorisation de la part de chaque SCI. Les comptes de chaque SCI sont validés par un commissaire aux comptes et chaque part de SCI est valorisée par un expert externe. La Mutuelle s'assure ensuite de la correspondance des deux sources de valorisation.

Pour les fonds non cotés, la dernière valorisation connue est retenue comme valorisation Solvabilité 2. Cette dernière est ajustée des mouvements intervenus (appels de fonds, remboursements, dividendes...) entre la date de valorisation et la date d'arrêt.

### ► **Titres structurés (CIC 5)**

Les principaux produits structurés détenus par La France Mutualiste sont des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) qui donnent lieu à une double cotation. Deux valorisateurs indépendants fournissent mensuellement une estimation du cours de ces produits. La Mutuelle retient la moyenne des deux.

### ► **Trésorerie et dépôts (CIC 7)**

Les dépôts étant mobilisables à tout instant à leur coût historique, ils sont valorisés à ce dernier augmenté de l'éventuelle capitalisation des intérêts.

### ► **Prêts et prêts hypothécaires (CIC 8)**

La valorisation retenue est égale à la valeur comptable majorée des intérêts courus du prêt. Il s'agit majoritairement des avances sur contrat (4.3M€).

## ► Immobilisations corporelles (CIC 9)

Les immobilisations corporelles contiennent essentiellement les immeubles détenus en direct.

Les principes de valorisation sont les suivants :

- un expert indépendant agréé par l'ACPR,
- une expertise quinquennale actualisée annuellement,
- un contrôle en interne par les spécialistes immobiliers : contrôle de cohérence, contrôle de la rotation et de la qualité des experts externes.

### D.1.3 Actifs en représentation des unités de compte

Il s'agit d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), la valorisation retenue est celle fournie par la société de gestion.

### D.1.4 Autres actifs

Le poste « autres actifs » (actifs hors placements) a été repris en valeur comptable.

## D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les contrats de La France Mutualiste se décomposent en trois lignes d'activité (*Lines of Business* ou « LoB » selon la terminologie européenne de Solvabilité 2) :

- LoB 30 (contrats avec participation aux excédents) : produits d'épargne monosupport, fonds € et fonds en attente des produits multisupport, primes périodiques, Retraite Mutualiste du Combattant,
- LoB 31 (contrats en UC) : fonds UC des produits multisupport,
- LoB 32 (autres contrats d'assurance vie) : garantie plancher.

Au 31/12/2017, les provisions techniques se décomposent comme suit :

| [K€]                       | 8 781 577,6                               | 8 780 354,2                               | 142 476,7         |
|----------------------------|---|---|-------------------|
| Lignes d'activité          | Meilleure estimation brute de réassurance | Meilleure estimation nette de réassurance | Marge pour risque |
| LoB 30 (assurance vie €)   | 8 507 677,3                               | 8 506 453,9                               | 133 788,1         |
| LoB 31 (UC)                | 272 030,7                                 | 272 030,7                                 | 8 688,6           |
| LoB 32 (garantie plancher) | 1 869,6                                   | 1 869,6                                   | 0,0               |

La meilleure estimation définie dans les textes réglementaires correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs, comprenant les prestations (rentes versées, rachats éventuels, termes, capitaux découlant des décès) et les frais qui seront supportés par La France Mutualiste afin de payer ces prestations.

Les provisions techniques présentées dans les comptes sociaux sont calculées conformément à la réglementation française.

Le calcul de la meilleure estimation Solvabilité 2 (Best Estimate ou BE) a été effectué en calculant la moyenne des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité, compte tenu

de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Ce montant est obtenu avec la courbe des taux sans risque avec correction pour volatilité. Il est considéré que les flux de trésorerie pris en compte sont les flux à destination des assurés.

## **D.3 AUTRES PASSIFS**

Les autres passifs, de montant limité, sont valorisés à leur montant comptable.

## **D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES**

Les méthodes de valorisation alternatives concernent :

- l'immobilier détenu en direct ou à travers des SCI (respectivement code CIC 9 et CIC 4),
- les produits structurés (code CIC 5),
- les valeurs mobilières non cotés (une partie du code CIC 4).

Les modalités de valorisation ont été décrites dans le paragraphe D1.

## **D.5 AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité n'est à mentionner.

## E. GESTION DU CAPITAL

La France Mutualiste utilise la formule standard de la réglementation Solvabilité 2. Les résultats de cette formule montrent que les exigences en termes de fonds propres sont remplies.

Les niveaux de solvabilité requis passent de 562M€ à 493M€, les fonds propres prudentiels passent de 807M€ à 843M€, entre 2016 et 2017.

De ce fait, le taux de couverture du SCR passe de 143.6% au 31/12/2016 à 171.0% au 31/12/2017.

La Mutuelle est donc bien au-dessus du taux de couverture réglementaire de 100%.

De plus, les fonds propres sont entièrement en niveau 1, niveau le plus prudent.

### E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles à la couverture des exigences prudentielles sont calculés par écart entre :

- les actifs valorisés à leur meilleure estimation, c'est-à-dire la valeur de marché lorsqu'elle existe,
- et :
  - la valeur des engagements, essentiellement les meilleures estimations des engagements pris,
  - la marge pour risque,
  - les impôts différés et autres passifs.

Le tableau ci-dessous décrit le passage des fonds propres du bilan comptable, aux fonds propres prudentiels du bilan prudentiel.

| <b>Passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels fin 2017</b>   | <b>Montant (en K€)</b> |
|--|------------------------|
| Fonds propres comptables   | 890 456,2              |
| Ecarts liés aux différences d'évaluation des actifs et passifs entre les états financiers (bilan comptable) et la valorisation à des fins prudentielles (bilan prudentiel) | -47 429,5              |
| <b>Fonds propres prudentiels</b>   | <b>843 026,7</b>       |

Les fonds propres prudentiels sont réglementairement catégorisés en trois niveaux différents : ceux de La France Mutualiste sont à 100% en « tiers 1 », niveau de la meilleure qualité.

En accord avec les textes réglementaires, cela signifie que les fonds propres prudentiels sont disponibles immédiatement et sans limitations pour couvrir les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Les fonds propres prudentiels proviennent des réserves constituées progressivement depuis de nombreuses années et reflètent la gestion prudente à travers notamment l'accumulation de plus-values latentes.

## E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Les exigences de fonds propres sont de deux niveaux :

- le SCR (*Solvency Capital Requirement* ou capital de solvabilité requis), qui constitue le niveau de fonds propres cible que devrait avoir la Mutuelle pour assurer une couverture « statistiquement » confortable des risques sur l'exercice à venir,
- le MCR (*Minimum Capital Requirement* ou montant minimum des capitaux des fonds propres), qui constitue le niveau minimum de fonds propres que doit avoir La France Mutualiste pour pouvoir continuer à mener son activité.

La France Mutualiste applique la formule standard prévue dans la réglementation Solvabilité 2, le tableau ci-dessous présente le détail des résultats par module de risque.

| Boîtes de risque de marché                                 |             | Boîte de risque de souscription |           | Boîte de risque de contrepartie |                    |
|--|-------------|---------------------------------|-----------|---------------------------------|--------------------|
| Risque de marché   | 1 154 860,1 | Risque de souscription          | 199 780,7 | Risque de contrepartie          | 26 407,6           |
| Somme des boites de risque                                 |             |                                 |           |                                 | 1 381 048,4        |
| Effet diversification                                      |             |                                 |           |                                 | -153 222,1         |
| <b>BSCR</b>  |             |                                 |           |                                 | <b>1 227 826,3</b> |
| Risque opérationnel  |             |                                 |           |                                 | 38 905,0           |
| Ajustement Impôts différés                                 |             |                                 |           |                                 | 0,0                |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques |             |                                 |           |                                 | -773 686,4         |
| <b>SCR</b>   |             |                                 |           |                                 | <b>493 044,9</b>   |

Au 31 décembre 2017, selon la classification de la formule standard, le besoin en capital provient en premier lieu de la gestion de ses investissements tant sur les marchés financiers qu'en immobilier. Le second besoin de fonds propres provient de l'activité de souscription de contrats.

Cette répartition des besoins de fonds propres résulte directement de son activité qui la conduit à porter des engagements sur des périodes très longues et à gérer les actifs mis en représentation de ces engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Le tableau ci-dessous montre que ces deux niveaux de couverture sont assurés à fin 2017.

En 2017, le SCR s'élève à 493.0M€ et le taux de couverture Solvabilité 2 ressort à 171.0%.

Le MCR est quant à lui de 199.8M€. Le taux de couverture du MCR fin 2016 ressort à 422.0%.

|                                | 31/12/2016 | 31/12/2017 | Delta en % |
|--------------------------------|------------|------------|------------|
| <b>Ratio de solvabilité</b>    | 143,6%     | 171,0%     | 27,4%      |
| <b>Fonds propres éligibles</b> | 807 138,1  | 843 026,7  | 4,4%       |
| Niveau 1                       | 807 138,1  | 843 026,7  | 4,4%       |
| Niveau 2                       |            |            |            |
| Niveau 3                       |            |            |            |
| <b>SCR</b>                     | 562 030,6  | 493 044,9  | -12,3%     |

|                                | 31/12/2016 | 31/12/2017 | Delta en % |
|--------------------------------|------------|------------|------------|
| <b>Ratio de solvabilité</b>    | 353,6%     | 422,0%     | 68,3%      |
| <b>Fonds propres éligibles</b> | 807 138,1  | 843 026,7  | 4,4%       |
| Niveau 1                       | 807 138,1  | 843 026,7  | 4,4%       |
| Niveau 2                       |            |            |            |
| Niveau 3                       |            |            |            |
| <b>MCR</b>                     | 228 239,0  | 199 788,7  | -12,5%     |

### **E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE «RISQUE SUR ACTIONS» FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

La France Mutualiste n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la Directive.

### **E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE**

La France Mutualiste n'utilise que la formule standard pour évaluer le capital de solvabilité requis (SCR). Par conséquent, aucune différence n'est à reporter dans le présent rapport.

### **E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS)**

La France Mutualiste n'a pas constaté de manquement au capital minimum requis (MCR), ni de manquement grave au capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence.

### **E.6 AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante concernant la gestion du capital n'est à mentionner.



# ANNEXES

## Glossaire

### A

ACAV : Assurance à Capital Variable

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

AMF : Autorité des Marchés Financiers

### B

BE : Best Estimate ou meilleure estimation possible

BEG : Best Estimate Garanti ou meilleure estimation garantie

BGS : Besoin Global de Solvabilité

BMTN : Bon à Moyen Terme Négociable

### C

CAC : Commissaire Aux Comptes

CIC : Code d'Identification par Classe

### D

DG : Directeur Général

DGA : Directeur Général Adjoint

### E

EIOPA : Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ou European Insurance and Occupational Pensions Authority

EIRS : Evaluation Interne des Risques de la Solvabilité

### F

FNMF : Fédération Nationale de la Mutualité Française

### I

Investment grade : émetteurs de bonne qualité

IT : Intérêt Technique

### L

LCB-FT : Lutte Contre le Blanchissement des capitaux et le Financement du Terrorisme

LFM : La France Mutualiste

LoB : Lines of Business

### M

MCR : Minimum Capital Requirement ou montant minimum des fonds propres requis

### O

OPC : Organisme de Placement Collectif

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

ORSA : Rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment report). Equivalent anglais de EIRS.

### P

PAE : Participation Aux Excédents

PM : Provision Mathématique

PPAE : Provision pour Participation Aux Excédents

Private equity : Capital investissement

### R

RMC : Retraite Mutualiste du Combattant

### S

SCI : Société Civile Immobilière

SCR : Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis

SFCR : Solvency and Financial Conditions Report ou rapport sur la solvabilité et la situation financière

SIREN : Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises

SIRENE : Système Informatisé du Répertoire national des Entreprises et des Etablissements

STIC : Sous-Traitance Importante et Critique

### U

UC : Unités de Compte

## Bilan – S.02.01.02

| MONTANTS EN K€  |              | Valeur Solvabilité II | MONTANTS EN K€  |              | Valeur Solvabilité II |
|---|--------------|-----------------------|---|--------------|-----------------------|
| Actifs  |              | C0010                 | Passifs   |              |                       |
| Goodwill  | R0010        |                       | Provisions techniques non-vie   | R0510        |                       |
| Frais d'acquisition différés  | R0020        |                       | Provisions techniques non-vie (hors santé)  | R0520        |                       |
| Immobilisations incorporelles   | R0030        |                       | Provisions techniques calculées comme un tout   | R0530        |                       |
| Actifs d'impôts différés  | R0040        | 0                     | Meilleure estimation  | R0540        |                       |
| Excédent du régime de retraite  | R0050        |                       | Marge de risque   | R0550        |                       |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre  | R0060        | 53 409                | Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)  | R0560        |                       |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | R0070        | 9 093 663             | Provisions techniques calculées comme un tout   | R0570        |                       |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)  | R0080        | 736 352               | Meilleure estimation  | R0580        |                       |
| Détentions dans des entreprises liées, y compris participations                                 | R0090        | 25 075                | Marge de risque   | R0590        |                       |
| Actions   | R0100        | 8 617                 | Provisions techniques vie (hors UC et indexés)  | R0600        | 8 643 335             |
| Actions – cotées  | R0110        |                       | Provisions techniques santé (similaire à la vie)  | R0610        |                       |
| Actions – non cotées  | R0120        | 8 617                 | Provisions techniques calculées comme un tout   | R0620        |                       |
| Obligations   | R0130        | 6 460 633             | Meilleure estimation  | R0630        |                       |
| Obligations d'État  | R0140        | 1 348 664             | Marge de risque   | R0640        |                       |
| Obligations d'entreprise  | R0150        | 4 720 814             | Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)   | R0650        | 8 643 335             |
| Titres structurés   | R0160        | 391 156               | Provisions techniques calculées comme un tout   | R0660        | 0                     |
| Titres garantis   | R0170        |                       | Meilleure estimation  | R0670        | 8 509 547             |
| Organismes de placement collectif   | R0180        | 1 815 595             | Marge de risque   | R0680        | 133 788               |
| Produits dérivés  | R0190        |                       | Provisions techniques UC et indexés   | R0690        | 280 719               |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie   | R0200        | 47 391                | Provisions techniques calculées comme un tout   | R0700        | 0                     |
| Autres investissements  | R0210        |                       | Meilleure estimation  | R0710        | 272 031               |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés                             | R0220        | 288 133               | Marge de risque   | R0720        | 8 689                 |
| Prêts et prêts hypothécaires  | R0230        | 4 323                 | Autres provisions techniques  | R0730        |                       |
| Avances sur police  | R0240        | 3 634                 | Passifs éventuels   | R0740        |                       |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers   | R0250        | 689                   | Provisions autres que les provisions techniques   | R0750        | 2 430                 |
| Autres prêts et prêts hypothécaires   | R0260        |                       | Provisions pour retraite  | R0760        |                       |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance                                      | R0270        | 1 223                 | Dépôts des réassureurs  | R0770        |                       |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie   | R0280        |                       | Passifs d'impôts différés   | R0780        | 0                     |
| Non-vie hors santé  | R0290        |                       | Produits dérivés  | R0790        |                       |
| Santé similaire à la non-vie  | R0300        |                       | Dettes envers des établissements de crédit  | R0800        |                       |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés                                      | R0310        | 1 223                 | Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents   | ER0801       |                       |
| Santé similaire à la vie  | R0320        |                       | Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro                         | ER0802       |                       |
| Vie hors santé, UC et indexés   | R0330        | 1 223                 | Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde                                     | ER0803       |                       |
| Vie UC et indexés   | R0340        |                       | Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit  | R0810        |                       |
| Dépôts auprès des cédantes  | R0350        |                       | Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit  | ER0811       |                       |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires                  | R0360        | 5 722                 | Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays                 | ER0812       |                       |
| Créances nées d'opérations de réassurance   | R0370        |                       | Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro | ER0813       |                       |
| Autres créances (hors assurance)  | R0380        | 101 684               | Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans le reste du monde             | ER0814       |                       |
| Actions propres auto-détenues (directement)   | R0390        |                       | Autres passifs financiers (titres de créance émis)  | ER0815       |                       |
| Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)                   | R0400        |                       | Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires   | R0820        | 16 651                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | R0410        | 254 189               | Dettes nées d'opérations de réassurance   | R0830        | 1 229                 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus  | R0420        | 8 923                 | Autres dettes (hors assurance)  | R0840        | 13 494                |
| <b>Total de l'actif</b>   | <b>R0500</b> | <b>9 811 269</b>      | Passifs subordonnés   | R0850        |                       |
|   |              |                       | Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base   | R0860        |                       |
|   |              |                       | Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base   | R0870        |                       |
|   |              |                       | Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus   | R0880        | 10 384                |
|   |              |                       | <b>Total du passif</b>  | <b>R0900</b> | <b>8 968 242</b>      |
|   |              |                       | <b>Excédent d'actif sur passif</b>  | <b>R1000</b> | <b>843 027</b>        |

## Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.02

| MONTANTS EN K€                                    | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) |                             |       | Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée |   |       |       | Total |
|---|--|-----------------------------------|--|---|--|---|---|---|-----------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------|-------|---|---|-------|-------|-------|
|   | Assurance des frais médicaux   | Assurance de protection du revenu | Assurance d'indemnisation des travailleurs | Assurance de responsabilité civile automobile | Autre assurance des véhicules à moteur | Assurance maritime, aérienne et transport | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement | Assurance de protection juridique | Assistance   | Pertes pécuniaires diverses | Santé | Accidents   | Assurance maritime, aérienne et transport | Biens |       |       |
|   | C0010  | C0020                             | C0030                                      | C0040   | C0050                                  | C0060                                     | C0070   | C0080                                       | C0090                             | C0100                             | C0110  | C0120                       | C0130 | C0140   | C0150                                     | C0160 | C0200 |       |
| <b>Primes émises</b>                              |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   |  |                             |       |   |   |       |       |       |
| Brut – assurance directe                          | R0110  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           |       |   |   |       | 0     |       |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | R0120  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           |       |   |   |       | 0     |       |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | R0130  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   |  |                             | 0     | 0   | 0   | 0     | 0     |       |
| Part des réassureurs                              | R0140  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           |       |   |   |       | 0     |       |
| Net   | R0200  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           |       |   |   |       | 0     |       |
| <b>Primes acquises</b>                            |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   |  |                             |       |   |   |       |       |       |
| Brut – assurance directe                          | R0210  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           |       |   |   |       | 0     |       |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | R0220  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           |       |   |   |       | 0     |       |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | R0230  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   |  |                             |       |   |   |       |       |       |
| Part des réassureurs                              | R0240  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           | 0     | 0   | 0   | 0     | 0     |       |
| Net   | R0300  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           | 0     | 0   | 0   | 0     | 0     |       |
| <b>Charge des sinistres</b>                       |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   |  |                             |       |   |   |       |       |       |
| Brut – assurance directe                          | R0310  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           |       |   |   |       | 0     |       |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | R0320  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           |       |   |   |       | 0     |       |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | R0330  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   |  |                             | 0     | 0   | 0   | 0     | 0     |       |
| Part des réassureurs                              | R0340  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           | 0     | 0   | 0   | 0     | 0     |       |
| Net   | R0400  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           | 0     | 0   | 0   | 0     | 0     |       |
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   |  |                             |       |   |   |       |       |       |
| Brut – assurance directe                          | R0410  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           |       |   |   |       | 0     |       |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | R0420  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           |       |   |   |       | 0     |       |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | R0430  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   |  |                             | 0     | 0   | 0   | 0     | 0     |       |
| Part des réassureurs                              | R0440  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           | 0     | 0   | 0   | 0     | 0     |       |
| Net   | R0500  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           | 0     | 0   | 0   | 0     | 0     |       |
| Dépenses engagées                                 | R0550  | 0                                 | 0  | 0   | 0                                      | 0   | 0   | 0   | 0                                 | 0                                 | 0  | 0                           | 0     | 0   | 0   | 0     | 0     |       |
| Autres dépenses                                   | R1200  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   |  |                             |       |   |   |       |       |       |
| <b>Total des dépenses</b>                         | R1300  |                                   |  |   |  |   |   |   |                                   |                                   |  |                             |       |   |   |       |       |       |

| MONTANTS EN K€                                    | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie |  |  |                       |  |   | Engagements de réassurance vie |                 | Total   |
|---|--|--|--|-----------------------|--|---|--------------------------------|-----------------|---------|
|   | Assurance maladie                                  | Assurance avec participation aux bénéfices | Assurance indexée et en unités de compte | Autres assurances vie | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé | Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance maladie            | Réassurance vie |         |
|   | C0210  | C0220                                      | C0230                                    | C0240                 | C0250  | C0260   | C0270                          | C0280           |         |
| <b>Primes émises</b>                              |  |  |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | R1410  | 0  | 333 258                                  | 39 863                | 830  | 0   | 0                              | 0               | 373 951 |
| Part des réassureurs                              | R1420  | 0  | 140                                      | 0                     | 0  | 0   | 0                              | 0               | 140     |
| Net   | R1500  | 0  | 333 119                                  | 39 863                | 830  | 0   | 0                              | 0               | 373 811 |
| <b>Primes acquises</b>                            |  |  |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | R1510  | 0  | 334 537                                  | 40 206                | 830  | 0   | 0                              | 0               | 375 573 |
| Part des réassureurs                              | R1520  | 0  | 140                                      | 0                     | 0  | 0   | 0                              | 0               | 140     |
| Net   | R1600  | 0  | 334 397                                  | 40 206                | 830  | 0   | 0                              | 0               | 375 433 |
| <b>Charge des sinistres</b>                       |  |  |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | R1610  | 0  | 413 843                                  | 2 178                 | 0  | 0   | 0                              | 0               | 416 021 |
| Part des réassureurs                              | R1620  | 0  | 48                                       | 0                     | 0  | 0   | 0                              | 0               | 48      |
| Net   | R1700  | 0  | 413 795                                  | 2 178                 | 0  | 0   | 0                              | 0               | 415 973 |
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |  |  |  |                       |  |   |                                |                 |         |
| Brut  | R1710  | 0  | -58 805                                  | 74 938                | 608  | 0   | 0                              | 0               | 16 741  |
| Part des réassureurs                              | R1720  | 0  | 8  | 0                     | 0  | 0   | 0                              | 0               | 8       |
| Net   | R1800  | 0  | -58 813                                  | 74 938                | 608  | 0   | 0                              | 0               | 16 733  |
| Dépenses engagées                                 | R1900  | 0  | 42 028                                   | 2 448                 | 0  | 0   | 0                              | 0               | 44 476  |
| Autres dépenses                                   | R2500  |  |  |                       |  |   |                                |                 | 0       |
| <b>Total des dépenses</b>                         | R2600  |  |  |                       |  |   |                                |                 | 44 476  |

# Primes, sinistres et dépenses par pays – S.05.02.01

## ANNUELLE

| MONTANTS EN KE                                    |       | Pays d'origine   |       |       |       |       |       | Total 5 principaux pays et pays d'origine |
|---|-------|--|-------|-------|-------|-------|-------|---|
|   |       | 5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie |       |       |       |       |       |   |
|   |       | C0010  | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070                                     |
|   | R0010 |  |       |       |       |       |       |   |
|   |       | C0080  | C0090 | C0100 | C0110 | C0120 | C0130 | C0140                                     |
| <b>Primes émises</b>                              |       |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – assurance directe                          | R0110 |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | R0120 |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | R0130 |  |       |       |       |       |       |   |
| Part des réassureurs                              | R0140 |  |       |       |       |       |       |   |
| Net   | R0200 | 0  |       |       |       |       |       | 0   |
| <b>Primes acquises</b>                            |       |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – assurance directe                          | R0210 |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | R0220 |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | R0230 |  |       |       |       |       |       |   |
| Part des réassureurs                              | R0240 |  |       |       |       |       |       |   |
| Net   | R0300 | 0  |       |       |       |       |       | 0   |
| <b>Charge des sinistres</b>                       |       |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – assurance directe                          | R0310 |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | R0320 |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | R0330 |  |       |       |       |       |       |   |
| Part des réassureurs                              | R0340 |  |       |       |       |       |       |   |
| Net   | R0400 | 0  |       |       |       |       |       | 0   |
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |       |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – assurance directe                          | R0410 |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée       | R0420 |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée   | R0430 |  |       |       |       |       |       |   |
| Part des réassureurs                              | R0440 |  |       |       |       |       |       |   |
| Net   | R0500 | 0  |       |       |       |       |       | 0   |
| Dépenses engagées                                 | R0550 |  |       |       |       |       |       |   |
| Autres dépenses                                   | R1200 |  |       |       |       |       |       |   |
| Total des dépenses                                | R1300 |  |       |       |       |       |       |   |

| MONTANTS EN KE                                    |       | Pays d'origine   |       |       |       |       |       | Total 5 principaux pays et pays d'origine |
|---|-------|--|-------|-------|-------|-------|-------|---|
|   |       | 5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie |       |       |       |       |       |   |
|   |       | C0150  | C0160 | C0170 | C0180 | C0190 | C0200 | C0210                                     |
|   | R1400 |  |       |       |       |       |       |   |
|   |       | C0220  | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 | C0270 | C0280                                     |
| <b>Primes émises</b>                              |       |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut  | R1410 | 373 951  |       |       |       |       |       | 373 951                                   |
| Part des réassureurs                              | R1420 | 140  |       |       |       |       |       | 140                                       |
| Net   | R1500 | 373 811  |       |       |       |       |       | 373 811                                   |
| <b>Primes acquises</b>                            |       |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut  | R1510 | 375 573  |       |       |       |       |       | 375 573                                   |
| Part des réassureurs                              | R1520 | 140  |       |       |       |       |       | 140                                       |
| Net   | R1600 | 375 433  |       |       |       |       |       | 375 433                                   |
| <b>Charge des sinistres</b>                       |       |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut  | R1610 | 416 021  |       |       |       |       |       | 416 021                                   |
| Part des réassureurs                              | R1620 | 48   |       |       |       |       |       | 48  |
| Net   | R1700 | 415 973  |       |       |       |       |       | 415 973                                   |
| <b>Variation des autres provisions techniques</b> |       |  |       |       |       |       |       |   |
| Brut  | R1710 | 16 741   |       |       |       |       |       | 16 741                                    |
| Part des réassureurs                              | R1720 | 8  |       |       |       |       |       | 8   |
| Net   | R1800 | 16 733   |       |       |       |       |       | 16 733                                    |
| Dépenses engagées                                 | R1900 | 44 476   |       |       |       |       |       | 44 476                                    |
| Autres dépenses                                   | R2500 |  |       |       |       |       |       |   |
| Total des dépenses                                | R2600 |  |       |       |       |       |       | 44 476                                    |

## Provisions techniques vie et santé SLT – S.12.01.02

| MONTANTS EN K€  |       | Assurance indexée et en unités de compte   |                                    |                                    |         |                                    |                                    |       |   | Autres assurances vie |                                      | Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé |                                    | Assurance santé (assurance directe) |  |  |       |       | Total (santé similaire à la vie) |
|---|-------|--|------------------------------------|------------------------------------|---------|------------------------------------|------------------------------------|-------|---|-----------------------|--------------------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|--|--|-------|-------|----------------------------------|
|   |       | Assurance avec participation aux bénéfices | Compte                             |                                    |         | Autres assurances vie              |                                    |       | Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé | Réassurance acceptée  | Total (vie hors santé, y compris UC) | Assurance santé (assurance directe)   |                                    |                                     | Rentes décaissant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé | Réassurance santé (réassurance acceptée) |       |       |                                  |
|   |       |  | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties |         | Contrats sans options ni garanties | Contrats avec options ou garanties |       |   |                       |                                      | Contrats sans options ni garanties  | Contrats avec options ou garanties |                                     |  |  | C0190 | C0200 |                                  |
| C0020   | C0030 | C0040                                      | C0050                              | C0060                              | C0070   | C0080                              | C0090                              | C0100 | C0150   | C0160                 | C0170                                | C0180   | C0190                              | C0200                               | C0210  |  |       |       |                                  |
| Provisions techniques calculées comme un tout   | R0010 | 0  | 0                                  |                                    |         | 0                                  |                                    |       |   | 0                     |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0020 | 0  |                                    |                                    |         |                                    |                                    |       |   | 0                     |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque  |       |  |                                    |                                    |         |                                    |                                    |       |   |                       |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Meilleure estimation  |       |  |                                    |                                    |         |                                    |                                    |       |   |                       |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Meilleure estimation brute  | R0030 | 8 507 677                                  |                                    | 7 890                              | 264 141 |                                    | 1 870                              |       |   | 8 781 578             |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie  | R0080 | 1 223                                      |                                    |                                    |         |                                    |                                    |       |   | 1 223                 |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total  | R0090 | 8 506 454                                  |                                    | 7 890                              | 264 141 |                                    | 1 870                              |       |   | 8 780 354             |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Marge de risque   | R0100 | 133 788                                    | 8 689                              |                                    |         | 0                                  |                                    |       |   | 142 477               |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques   |       |  |                                    |                                    |         |                                    |                                    |       |   |                       |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Provisions techniques calculées comme un tout   | R0110 |  |                                    |                                    |         |                                    |                                    |       |   |                       |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Meilleure estimation  | R0120 |  |                                    |                                    |         |                                    |                                    |       |   |                       |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| Marge de risque   | R0130 |  |                                    |                                    |         |                                    |                                    |       |   |                       |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |
| <b>Provisions techniques – Total</b>  | R0140 | <b>8 641 465</b>                           | <b>280 719</b>                     |                                    |         | <b>1 870</b>                       |                                    |       |   | <b>8 924 054</b>      |                                      |   |                                    |                                     |  |  |       |       |                                  |

## Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires – S.22.01.21

| MONTANTS EN K€  |       | Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires | Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques | Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt | Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro | Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro |
|---|-------|--|---|--|--|--|
|   |       | C0010  | C0030   | C0050  | C0070  | C0090  |
| Provisions techniques   | R0010 | 8 924 054  | 0   | 0  | 10 299   | 0  |
| Fonds propres de base   | R0020 | 843 027  | 0   | 0  | -10 299  | 0  |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0050 | 843 027  | 0   | 0  | -10 299  | 0  |
| Capital de solvabilité requis   | R0090 | 493 045  | 0   | 0  | 4 942  | 0  |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis     | R0100 | 843 027  | 0   | 0  | -10 299  | 0  |
| Minimum de capital requis   | R0110 | 199 789  | 0   | 0  | 2 010  | 0  |

# Fonds propres – S.23.01.01

## TRIMESTRIELLE

MONTANTS EN K€

|  |              | Total          | Niveau 1<br>non restreint | Niveau 1<br>restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|--------------|----------------|---------------------------|-----------------------|----------|----------|
|  |              | C0010          | C0020                     | C0030                 | C0040    | C0050    |
| <b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>                                      |              |                |                           |                       |          |          |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)   | R0010        |                |                           |                       |          |          |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires   | R0030        |                |                           |                       |          |          |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel   | R0040        | 1 105          | 1 105                     |                       |          |          |
| Comptes mutualistes subordonnés  | R0050        |                |                           |                       |          |          |
| Fonds excédentaires  | R0070        | 0              | 0                         |                       |          |          |
| Actions de préférence  | R0090        |                |                           |                       |          |          |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence  | R0110        |                |                           |                       |          |          |
| Réserve de réconciliation  | R0130        | 841 922        | 841 922                   |                       |          |          |
| Passifs subordonnés  | R0140        |                |                           |                       |          |          |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets   | R0160        | 0              |                           |                       |          | 0        |
| Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra  | R0180        |                |                           |                       |          |          |
| <b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>      |              |                |                           |                       |          |          |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II             | R0220        |                |                           |                       |          |          |
| <b>Déductions</b>  |              |                |                           |                       |          |          |
| Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers  | R0230        |                |                           |                       |          |          |
| <b>Total fonds propres de base après déductions</b>  | <b>R0290</b> | <b>843 027</b> | <b>843 027</b>            |                       |          | <b>0</b> |
| <b>Fonds propres auxiliaires</b>   |              |                |                           |                       |          |          |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande   | R0300        |                |                           |                       |          |          |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0310        |                |                           |                       |          |          |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande   | R0320        |                |                           |                       |          |          |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande   | R0330        |                |                           |                       |          |          |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE   | R0340        |                |                           |                       |          |          |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  | R0350        |                |                           |                       |          |          |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  | R0360        |                |                           |                       |          |          |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE  | R0370        |                |                           |                       |          |          |
| Autres fonds propres auxiliaires   | R0390        |                |                           |                       |          |          |
| <b>Total fonds propres auxiliaires</b>   | <b>R0400</b> |                |                           |                       |          |          |
| <b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>  |              |                |                           |                       |          |          |
| <b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>   | <b>R0500</b> | <b>843 027</b> | <b>843 027</b>            |                       |          | <b>0</b> |
| <b>Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>   | <b>R0510</b> | <b>843 027</b> | <b>843 027</b>            |                       |          |          |
| <b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis</b>   | <b>R0540</b> | <b>843 027</b> | <b>843 027</b>            | <b>0</b>              | <b>0</b> | <b>0</b> |
| <b>Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis</b>   | <b>R0550</b> | <b>843 027</b> | <b>843 027</b>            | <b>0</b>              | <b>0</b> |          |
| <b>Capital de solvabilité requis</b>   | <b>R0580</b> | <b>493 045</b> |                           |                       |          |          |
| <b>Minimum de capital requis</b>   | <b>R0600</b> | <b>199 789</b> |                           |                       |          |          |
| <b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>   | <b>R0620</b> | <b>1,71</b>    |                           |                       |          |          |
| <b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>   | <b>R0640</b> | <b>4,22</b>    |                           |                       |          |          |

|  |              | C0060          |
|--|--------------|----------------|
| <b>Réserve de réconciliation</b>   |              |                |
| Excédent d'actif sur passif  | R0700        | 843 027        |
| Actions propres (détenues directement et indirectement)  | R0710        |                |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles   | R0720        |                |
| Autres éléments de fonds propres de base   | R0730        | 1 105          |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés | R0740        | 0              |
| <b>Réserve de réconciliation</b>   | <b>R0760</b> | <b>841 922</b> |
| <b>Bénéfices attendus</b>  |              |                |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie  | R0770        |                |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie  | R0780        |                |
| <b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>   | <b>R0790</b> |                |

## SCR – S.25.01.21

| MONTANTS EN K€                               |              | Capital de solvabilité requis brut | PPE   | Simplifications |
|--|--------------|------------------------------------|-------|-----------------|
|  |              | C0110                              | C0090 | C0100           |
| Risque de marché                             | R0010        | 1 154 860                          |       |                 |
| Risque de défaut de la contrepartie          | R0020        | 26 408                             |       |                 |
| Risque de souscription en vie                | R0030        | 199 781                            |       |                 |
| Risque de souscription en santé              | R0040        |                                    |       |                 |
| Risque de souscription en non-vie            | R0050        |                                    |       |                 |
| Diversification                              | R0060        | -153 222                           |       |                 |
| Risque lié aux immobilisation incorporelles  | R0070        |                                    |       |                 |
| <b>Capital de solvabilité requis de base</b> | <b>R0100</b> | <b>1 227 826</b>                   |       |                 |

### MONTANTS EN K€

| Capital de solvabilité requis   |              | C0010          |
|---|--------------|----------------|
| Risque opérationnel   | R0130        | 38 905         |
| Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques  | R0140        | -773 686       |
| Capacité d'absorption des impôts différés   | R0150        | 0              |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE    | R0160        |                |
| <b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>          | <b>R0200</b> | <b>493 045</b> |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies   | R0210        |                |
| <b>Capital de solvabilité requis</b>  | <b>R0220</b> | <b>493 045</b> |
| <b>Autres informations sur le SCR</b>   |              |                |
| <b>Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée</b>                     | <b>R0400</b> | <b>0</b>       |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante                              | R0410        | 0              |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés                           | R0420        | 0              |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | R0430        | 493 045        |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304                    | R0440        | 0              |

# MCR – S.28.01.01

## ANNUELLE & TRIMESTRIELLE

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

|                           |              |              |
|---------------------------|--------------|--------------|
|                           |              | <b>C0010</b> |
| RésultatMCR <sub>NL</sub> | <b>R0010</b> |              |

MONTANTS EN K€

|  |              | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) | Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) |
|--|--------------|---|---|
|  |              | <b>C0020</b>  | <b>C0030</b>  |
| Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente                        | <b>R0020</b> |   |   |
| Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y                 | <b>R0030</b> |   |   |
| Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y                  | <b>R0040</b> |   |   |
| Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente   | <b>R0050</b> |   |   |
| Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y                    | <b>R0060</b> |   |   |
| Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y                 | <b>R0070</b> |   |   |
| Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente | <b>R0080</b> |   |   |
| Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y               | <b>R0090</b> |   |   |
| Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente               | <b>R0100</b> |   |   |
| Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente               | <b>R0110</b> |   |   |
| Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente                            | <b>R0120</b> |   |   |
| Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente           | <b>R0130</b> |   |   |
| Réassurance santé non proportionnelle  | <b>R0140</b> |   |   |
| Réassurance accidents non proportionnelle  | <b>R0150</b> |   |   |
| Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle                            | <b>R0160</b> |   |   |
| Réassurance dommages non proportionnelle   | <b>R0170</b> |   |   |

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

|                          |              |              |
|--------------------------|--------------|--------------|
|                          |              | <b>C0040</b> |
| RésultatMCR <sub>L</sub> | <b>R0200</b> | 199 789      |

MONTANTS EN K€

|   |              | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) | Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation) |
|---|--------------|---|---|
|   |              | <b>C0050</b>  | <b>C0060</b>  |
| Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties            | <b>R0210</b> | 7 190 164   |   |
| Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires     | <b>R0220</b> | 1 317 513   |   |
| Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte        | <b>R0230</b> | 272 031   |   |
| Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé               | <b>R0240</b> | 1 870   |   |
| Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance | <b>R0250</b> |   | 457 065   |

Calcul du MCR global

| MONTANTS EN K€                |              | <b>C0070</b> |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| MCR linéaire                  | <b>R0300</b> | 199 789      |
| Capital de solvabilité requis | <b>R0310</b> | 493 045      |
| Plafond du MCR                | <b>R0320</b> | 221 870      |
| Plancher du MCR               | <b>R0330</b> | 123 261      |
| MCR combiné                   | <b>R0340</b> | 199 789      |
| Seuil plancher absolu du MCR  | <b>R0350</b> | 3 700        |
| MONTANTS EN K€                |              | <b>C0070</b> |
| Minimum de capital requis     | <b>R0400</b> | 199 789      |

L'assurance d'un esprit de famille



la France  
Mutualiste